



REPUBLIQUE DU BENIN



*Au service
des peuples
et des nations*

Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable (RIO+20)



DOCUMENT D'INFORMATION SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE AU BENIN

Mars 2012

REPUBLIQUE DU BENIN

Conférence des Nations Unies
sur le Développement Durable (RIO+20)

**DOCUMENT D'INFORMATION SUR LE
DEVELOPPEMENT DURABLE AU BENIN**

Mars 2012

Le Bénin, en participant à la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUCED) tenue en juin 1992 à Rio de Janeiro a manifesté son adhésion sans réserve à la problématique du développement durable. Après ladite assise, la Communauté Internationale et notre pays n'ont cessé d'oeuvrer en faveur du développement durable avec comme défis majeurs la création de richesses locales, de croissance nationale et de progrès social.

Dix ans après les assises de Rio, le Sommet Mondial sur le Développement Durable (SMDD) s'est tenu en 2002 à Johannesburg en Afrique du Sud pour faire le point du chemin parcouru. Le «Plan de mise en oeuvre du Sommet de Johannesburg» a consolidé l'urgence à intégrer les trois éléments de base interdépendants du développement durable à savoir la croissance économique, le développement socioculturel et la gestion rationnelle de l'environnement. L'Eau, l'Energie et l'Hygiène sont entre autres des thématiques essentielles que le Bénin dès lors, a pris en compte dans sa Stratégie Nationale de Développement Durable.

Une décennie après le Sommet de Johannesburg, la Communauté Internationale converge vers Rio dans la perspective de faire à nouveau le point des solutions apportées au développement durable. Il s'agit d'évaluer globalement les progrès accomplis à ce jour, par chaque Région et chaque Pays, en vue de combler les lacunes dans la mise en oeuvre des actions.

Les nouveaux défis structurent la rencontre entre deux thématiques que sont d'une part l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, et d'autre part le cadre institutionnel nécessaire au développement durable. Le Bénin participant aux assises, a élaboré au titre des dispositions préalables, son rapport de situation nationale à travers un processus participatif et synergique incluant les institutions nationales, les collectivités locales, les opérateurs économiques, les organisations de la Société civile, les Acteurs de la Recherche et de l'Education.

Le Gouvernement du Docteur Boni YAYI par ma voix exprime sa gratitude aux partenaires techniques et financiers, en particulier, le Département des Affaires Economiques et Sociales (DAES) des Nations Unies et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), pour leur appui décisif.

Je suis convaincu que le présent Rapport est d'une grande utilité pour le Bénin dans la perspective des défis à relever en matière de gouvernance du développement durable et des modes de production et de consommation durables. Et c'est sur cette conviction que je souhaite un véritable succès à la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable, Rio + 20.

Blaise Onésiphore AHANHANZO-GLELE



Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme

Table des matières

Préface	5
Liste des sigles et abréviations	9
Introduction	11
1- Concept du développement durable	13
1.1- Définition opérationnelle	13
1.2- Piliers du développement durable	13
2- Processus méthodologique	15
3- Le Bénin et les Accords Multilatéraux sur l'Environnement	17
4- Indicateurs et mesures de renforcement de l'appui politique en faveur du développement durable	21
4.1- Cadre législatif et réglementaire de la gouvernance environnementale au Bénin	21
4.2- Instruments de planification	22
5- Programmes de planification et de prise de décisions intégrées en faveur du développement durable	25
6- Interventions de l'Etat dans les différents secteurs de développement	29
7- Résultats obtenus dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de l'Agenda 21	33
8- Institutions orientées vers le développement durable	39
9- Considération des questions de développement durable dans les ministères	41
10- Nouveaux défis en matière de développement durable	43
11- Transition vers une économie verte au Bénin	45
Conclusion et recommandations en faveur du développement durable au Bénin	47
Bibliographie	51
Annexes	53

Liste des sigles et abréviations

ABE	: Agence Béninoise pour l'Environnement
AEV	: Adduction d'Eau Villageoise
AME	: Accords Multilatéraux sur l'Environnement
CCE	: Certificat de Conformité Environnementale
CCNUCC	: Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CENAGREF	: Centre National de Gestion des Réserves de Faune
CENATEL	: Centre National de la Télédétection et de la Cartographie Environnementale
CePED	: Centre de Partenariat et d'Expertise pour le Développement Durable
CeRPA	: Centre Régional pour la Promotion Agricole
CIPV	: Convention Internationale pour la Protection des Végétaux
CMED	: Commission Mondiale de l'Environnement et du Développement
CTB	: Coopération Technique Belge
DAES	: Département des Affaires Economiques et Sociales
DAT	: Délégation à l'Aménagement du Territoire
DEPONAT	: Déclaration de la Politique Nationale d'Aménagement du Territoire
DFRN	: Direction des Forêts et des Ressources Naturelles
DPPC	: Direction de la Prévention et de la Protection Civile
DSRP	: Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EES	: Evaluation Environnementale Stratégique
ENPLT	: Etudes Nationales de Perspectives à Long Terme
FAD	: Fonds Africain de Développement
FAO	: Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FIAT	: Fonds d'Incitation à l'Aménagement du Territoire
FNE	: Fonds National pour l'Environnement
GIZ	: Coopération Technique Allemande
INRAB	: Institut National de Recherche Agricole au Bénin
LEA	: Laboratoire d'Ecologie Appliquée
INSAE	: Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
LSSE	: Laboratoire des Sciences du Sols et de l'Eau
MEHU	: Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme
MAEP	: Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MEF	: Ministère de l'Economie et des Finances
MICPE	: Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Promotion de l'Emploi
MILD	: Moustiquaires Imprégnées à Longue Durée d'action
MMEH	: Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique

MPPDEAP	: Ministère du Plan et de la Planification du Développement et de l'Évaluation de l'Action Publique
OMC	: Organisation Mondiale pour le Commerce
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OP	: Organisation des Producteurs
OSD	: Orientations Stratégiques de Développement
PADEAR	: Programme d'Assistance au Développement du secteur de l'Alimentation en Projet Eau potable et de l'Assainissement en milieu Rural
PAHZ	: Programme d'Aménagement des Zones Humides
PAMR-Mono	: Projet d'Appui au Monde Rural dans le Mono
PAN/LCD	: Programme d'Action Nationale de Lutte contre la Désertification
PANA	: Programme d'Action Nationale d'Adaptation aux Changements Climatiques
PAP	: Programme d'Actions Prioritaires
PARSC	: Projet d'Appui à la Réforme du Secteur Cotonnier
PBGDE	: Programme Biodiversité et Gestion Durable de l'Environnement
PBF	: Projet Bois de Feu
PCGPN	: Programme de Conservation et de Gestion des Parcs Nationaux
PDED	: Programme de Développement Economique Durable
PDDSE	: Plan Décennal de Développement du Secteur de l'Éducation
PDRT	: Programme de Développement des Racines et Tubercules
PDSID	: Programme de Développement Social et Institutionnel Durable
PGFTR	: Programme de Gestion des Forêts et Terroirs Riverains
PGTRN	: Programme de Gestion des Terroirs et des Ressources Naturelles
PHPA	: Projet d'Hydraulique Pastorale et Agricole
PND	: Plan National de Développement
PNGDRN	: Programme National de Gestion Durable des Ressources Naturelles
PNGE	: Programme National de Gestion de l'Environnement
PNUD	: Programme des Nations-Unies pour le Développement
PNUE	: Programme des Nations-Unies pour l'Environnement
PROGEL	: Promotion de la Gouvernance Environnementale Locale
POP	: Polluants Organiques Persistants
PSRSA	: Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
SCRP	: Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté
SNDD	: Stratégie Nationale de Développement Durable
SPANDB	: Stratégie et Programme d'Action National de la Diversité Biologique
TBS	: Taux Brut de Scolarisation

La Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED), tenue à Rio de Janeiro au Brésil du 3 au 14 juin 1992, a été un événement marquant l'engagement de la communauté internationale à apporter un soutien public et politique à la résolution des problèmes de l'environnement et du développement à travers une approche holistique et intégrée en vue de la réalisation du développement durable. Autrement connue sous le nom de Sommet de Rio, cette Conférence, au cours de laquelle l'Agenda 21 (A21) a été adopté, visait la consolidation des acquis de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement Humain, qui s'est tenue à Stockholm en Suède en 1972 (CEDEAO, 2011a).

Vingt ans après ce Sommet consacré exclusivement au devenir de la planète Terre, il a été souligné que peu de progrès ont été réalisés par rapport à la mise en œuvre de l'Agenda 21 dans la plupart des pays. Afin de faire l'évaluation de l'opérationnalisation des décisions relatives à la mise en œuvre de l'Agenda 21 dans les pays après 20 ans d'application d'une part, et de définir, d'autre part, une nouvelle stratégie pour relever les nouveaux défis environnementaux couplés à l'explosion démographique, les Nations Unies ont décidé d'organiser en juin 2012 (document GA 64/236) une nouvelle conférence dénommée Rio +20.

La Conférence de Rio+20 permettra de définir les bases d'un nouvel engagement à travers trois objectifs fixés par l'Assemblée Générale des Nations Unies dans sa résolution A/RES/64/236 du 24 décembre 2009 : (i) renouveler l'engagement politique pour le développement durable ; (ii) évaluer les progrès réalisés et les lacunes qui subsistent dans la mise en œuvre des textes issus des précédents sommets pour la mise en œuvre du développement durable ; et, (iii) examiner les défis nouveaux et émergents.

Pour atteindre ces objectifs, les thèmes de la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable (CNUDD) sont : a) une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté ; et b) le cadre institutionnel nécessaire au développement durable.

L'efficacité des préparations à cette Conférence dépendra d'abord et avant tout de celles qui alimenteront le processus global aux niveaux national et régional. Dans ce cadre, les Nations Unies ont estimé utile et important d'apporter un soutien, en tout premier lieu, à des préparations qui fourniront des apports techniques et permettront d'assurer les contributions des parties prenantes nécessaires au succès de cette rencontre internationale.

Le Bénin, à l'instar des autres Nations, entreprend le processus de préparation national en vue de sa participation à la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable (CNUDD) qui se tiendra à Rio de Janeiro en juin 2012.

Dans la perspective de cette Conférence, le Département des Affaires Economiques et Sociales (DAES) des Nations Unies au Bénin a décidé d'apporter un soutien aux consultations multipartites qui auront lieu avant sa tenue. Ce processus consultatif comprend un atelier national qui est organisé par le Programme des Nations Unies pour

le Développement (PNUD) à Cotonou. Le but de l'exercice est de renforcer les capacités du pays afin qu'il puisse s'impliquer davantage dans le processus Rio+20. Mieux, cet exercice permet de faire l'état des lieux de la mise en œuvre du contenu de l'agenda 21 au Bénin. En effet, la présente étude est donc consacrée à la préparation d'un document de diagnostic (progrès accomplis, échecs enregistrés, tendances lourdes, contraintes et défis, etc.) et d'information sur les nouvelles problématiques économiques, sociales et environnementales émergentes dans une perspective de développement durable. Il est structuré en 10 points à savoir i) Concept du développement durable ; ii) démarche méthodologique ; iii) le Bénin et les Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME) ; iv) Indicateurs et mesures de renforcement de l'appui politique en faveur du développement durable ; v) Programmes de planification et de prise de décisions intégrées en faveur du développement durable ; vi) Interventions de l'Etat dans les différents secteurs d'activité ; vii) Résultats obtenus dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de l'Agenda 21 national ; viii) Institutions orientées vers le développement durable ; xi) Considération des questions de développement durable dans les ministères et x) Nouveaux défis en matière de développement durable en passant par l'économie verte.

1- Concept du développement durable

1.1- Définition opérationnelle

Le développement durable est un concept déjà bien connu. Le présent rapport est guidé par la définition arrêtée par la Commission Brundtland en 1987, pour laquelle le développement durable est celui qui « répond aux besoins des générations actuelles sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Le concept de développement durable place les défis en matière de croissance et de développement dans le contexte de la capacité d'absorption des écosystèmes naturels et reconnaît que leur capacité a des limites. Il met également l'accent sur l'équité intra et intergénérationnelle.

Dans les années 50 et 60, le développement était axé essentiellement sur la croissance économique et les augmentations de la production étaient fondées sur les théories de l'efficacité. A partir des années 70, les préoccupations en matière de développement concernaient la viabilité économique et les écologistes attiraient l'attention sur les limites de la croissance économique. Depuis, on s'est surtout soucié de la stabilité de l'économie, dont l'équilibre permet de s'occuper des questions environnementales. Ainsi, le concept de développement durable est né d'une évolution graduelle des théories de développement.

Toutefois, les constatations faites dans les années 70 concernant le fossé qui se creusait, de plus en plus, entre les riches et les pauvres au sein des régions et entre elles, ont provoqué un changement d'orientation en faveur des questions d'équité. Mieux, l'accent était mis spécifiquement sur le développement social et la répartition des revenus en tant qu'éléments clefs. Pendant la même période, les observations relatives aux incidences de la croissance économique sur l'environnement ont mis en évidence l'importance d'intégrer les préoccupations d'ordre environnemental dans les programmes de développement. C'est en tenant compte de ce contexte qu'on peut affirmer que le travail important accompli par la Commission Mondiale de l'Environnement et du Développement (CMED), connue ultérieurement sous le nom de Commission Brundtland, a contribué grandement à la reconnaissance de la nécessité d'intégrer concomitamment les préoccupations d'ordre économique, social et environnemental dans le processus de développement.

1.2- Piliers du développement durable

Le concept de développement durable est généralement fondé sur trois piliers, à savoir la viabilité économique, la viabilité sociale et la durabilité environnementale, à propos desquelles un consensus fort existe au niveau de la communauté internationale, des institutions chargées de la gestion du développement et des praticiens du développement. Outre ce consensus, le présent rapport souligne le rôle et l'importance de la gouvernance et des institutions en tant que quatrième pilier possible, du moins transversal, au regard des contraintes de gestion dans le contexte du Bénin. Ainsi, les éléments examinés sont la gouvernance des institutions, la viabilité économique, la viabilité sociale et la durabilité environnementale.



Madame le Représentant Résident du PNUD (au centre) entourée des responsables du secteur privé lors de la rencontre d'échanges sur RIO+20

2- Processus méthodologique

Pour atteindre ces objectifs, le processus méthodologique qui s'articule autour de l'organisation d'un atelier méthodologique, de la collecte des données (recherche documentaire et des travaux en milieux réels fondés sur des entretiens avec les acteurs publics et privés), du traitement et de l'analyse des données, a été suivi.

Dans ce cadre, les investigations ont été réalisées dans les structures et les institutions en charge des questions environnementales au Bénin. Une série d'entretiens et de consultations est faite avec les parties prenantes nationales. Il s'agit : (i) des institutions gouvernementales ; (ii) des principaux groupes nationaux ; (iii) et des organisations de bailleurs de fonds.

Spécifiquement, des visites et séances de travail ont été réalisées au niveau des services techniques des ministères tels que : le Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme (MEHU) ; le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) ; le Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique (MMEH) ; le Ministère du Plan et de la Planification du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique (MPPDEAP) ; le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Promotion de l'Emploi (MICPE) ; le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) ; etc.

Sont également concernées, les structures spécialisées à savoir : les établissements publics sous tutelle des différents ministères (DGFRN, ONAB, CNDD, CePED, ABE, FNE, INSAE, CeRPA, DPPC, CENATEL, LSSE, ASECNA, AFH, etc.) ; les organismes de recherche et ONG, LEA, INRAB, CENAGREF, Eco Ecolo, Nature Bénin, etc.

Une large consultation des acteurs de développement a été organisée les lundi 12 mars et mardi 13 mars 2012 au Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur dans le but d'impliquer l'industrie financière, le secteur privé et les municipalités dans le processus en vue de les motiver à prendre part aux réflexions.

Dans la même perspective, le Bureau du PNUD a organisé un atelier d'information et d'échanges avec le secteur privé tout secteur d'activités confondus y compris les banques et institutions financières nationales locales sur l'initiative du Secrétaire Général des Nations unies intitulée : « Energie Durable pour tous » et ce, en présence du corps diplomatique. Plus de 150 participants appartenant aux principaux réseaux et organisations professionnelles du Bénin ont pris part à cet atelier (voir liste en annexe n°1).

Les conclusions et recommandations de l'étude ont été présentées aux acteurs nationaux dans le cadre de la première session du Groupe thématique environnement et changement climatique le 5 avril 2012.



Une rue reboisée dans la ville de Natitingou au nord Bénin

3- Le Bénin et les Accords Multilatéraux sur l'Environnement

Il existe plus de 500 traités et autres accords internationaux relatifs à l'environnement, dont 300 environ ont un caractère régional. L'inventaire de ces accords multilatéraux montre que la protection de l'environnement est devenue une préoccupation internationale.

Dans un tel contexte mondial, le Bénin a joué sa partition tant par le nombre élevé des accords, conventions et protocoles auxquels il est Partie, que par les efforts qu'il a accomplis pour leur mise en œuvre. Le tableau 1 présente le point des accords internationaux et conventions relatifs à l'environnement auxquels le Bénin est Partie.

Tableau 1 : Accords internationaux dans le domaine de l'environnement auxquels le Bénin est Partie

Domaines	Accords Multilatéraux sur l'Environnement
Air	- Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques - Protocole de Kyoto
Vivant	- Convention sur la diversité biologique - Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques - Convention CITES sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction - Convention Internationale pour la Protection des Végétaux (CIPV)
Milieu marin	- Convention des Nations unies sur le droit de la mer - Accord relatif à l'application de la Partie XI de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1992 - Convention relative à la coopération pour la protection, la gestion et la mise en valeur des milieux marins et côtiers de la région de l'Afrique de l'Ouest.
Désertification et protection des écosystèmes	- Convention sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification en particulier en Afrique - Convention relative aux zones humides (dite RAMSAR)
Déchets et substances dangereuses	- Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination - Protocole sur la responsabilité et l'indemnisation en cas de dommages - Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international (dite Convention PIC, Prior Informed Consent) - Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants (dite Convention POP)

Pollutions marines	- Convention internationale sur la responsabilité civile pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures - Convention internationale sur l'intervention en haute mer en cas d'accident entraînant ou pouvant entraîner une pollution par les hydrocarbures - Protocole sur l'intervention en haute mer en cas de pollution par des substances autres que les hydrocarbures - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires et son protocole de 1978 (MARPOL) - Convention sur la préparation, la lutte et la coopération en matière de pollution par les hydrocarbures (OPRC) - Convention OMI sur la responsabilité et l'indemnisation pour les dommages liés au transport par mer de substances nocives et potentiellement dangereuses dite « Convention SNPD » - Convention (OMI) sur la responsabilité civile pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures de soute des navires dite « Convention hydrocarbure de soute » - Convention de Londres de 1972 sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets
Divers	- Convention sur l'accès à l'information, la participation du public et l'accès à la justice dans le domaine de l'environnement dont les procédures concernent tous les secteurs de l'environnement (dite convention d'Aarhus). - Convention sur l'évaluation de l'impact environnemental dans un contexte transfrontière, dite Convention d'Espoo

Source : Synthèse bibliographique et enquêtes de terrain, 2012

De l'examen de ce tableau, il faut retenir que le Bénin a adopté les trois conventions issues de la conférence de Rio 1992 qui sont : (i) la Convention-Cadre sur les changements climatiques (CCNUCC); (ii) la Convention sur la Diversité Biologique (CBD); (iii) la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (CNU LCD).

La ratification de ces trois conventions interviendra plus tard. Celles sur la diversité biologique et la Convention-cadre sur les changements climatiques ont été conjointement ratifiées par le Bénin le 30 juin 1994 date à laquelle, le décret de ratification a été signé. La ratification de la Convention sur la désertification quant à elle a été faite le 28 août 1996.

Après la ratification de ces trois conventions, le Bénin s'est attelé à développer pour chacune d'elles une stratégie nationale de mise en œuvre adoptée en Conseil des Ministres. La CCNUCC et la CBD ont élaboré une stratégie de mise en œuvre mais la CNU LCD a, elle, élaboré un programme d'Action National de Lutte contre la Désertification. Les questions des Changements climatiques relèvent du Ministère en charge de l'Environnement, du Ministère en charge de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, du Ministère en charge de l'Énergie et de l'Eau, du Ministère des Finances, Ministère de la Prospective du Développement, de l'Évaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de l'Action Gouvernementale et le Ministère des Affaires Étrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur... L'essentiel des activités de mise en œuvre des conventions et des accords sur l'environnement est coordonné par le Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme (MEHU). La mise en œuvre de ces accords internationaux est faite aussi bien par les différents ministères, les collectivités locales, les ONG que par le secteur privé.

Le Ministère en charge de l'environnement est le Ministère Point Focal de ces trois conventions de la génération de Rio.

Du reste, en adoptant la Déclaration de Rio sur l'Environnement et le Développement, l'Agenda 21 et la Déclaration de principes sur la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement viables de tous les types de forêts, le Bénin s'est préoccupé de réorienter le mode de développement du pays afin qu'il ne porte pas préjudice aux ressources naturelles, à l'environnement, à la qualité des ressources humaines et à la croissance économique en application des recommandations et des directives des Accords Multilatéraux sur l'Environnement.



© PNUD Bénin/Elsie Assogba

Plantation de cocotiers à la plage de Fidjrossè - Cotonou dans le cadre de la célébration de la Journée mondiale de l'environnement, édition 2011

4- Indicateurs et mesures de renforcement de l'appui politique en faveur du développement durable

Au Bénin, plusieurs mesures ont contribué au renforcement de l'appui politique en faveur du développement durable (ABE, 2001 et ABE, 2006).

Dans ce cadre, une grande importance a été accordée aux instruments juridiques de la gouvernance au profit du développement durable.

Le développement durable étant un concept multidimensionnel intégrant l'environnement, l'économie, le social et le culturel, sa gouvernance est un système intégrant l'ensemble des dispositions (législative, réglementaire, institutionnelle et budgétaire) dont se dote la Nation pour s'assurer un développement respectueux de l'environnement et pour atteindre les objectifs d'un développement durable.

La qualité du mécanisme de gestion des interrelations et des interactions entre ces composantes, associée aux interventions des acteurs privés et de la société civile permet de mesurer l'efficacité de cette gouvernance et de s'orienter vers des Objectifs de Développement Durable.

4.1- Cadre législatif et réglementaire de la gouvernance environnementale au Bénin

La base environnementale du Développement Durable au Bénin se retrouve dans le principe émis par la Constitution à travers son article 27 qui dispose « Toute personne a droit à un environnement sain, satisfaisant et durable et a le devoir de le défendre. L'Etat veille à la protection de l'environnement ».

La Constitution a ainsi élevé le « droit à un environnement sain » au rang des droits fondamentaux du citoyen en le renforçant par les dispositions de responsabilisation stipulant que : 1) « l'importation, la distribution, le stockage sur le territoire national de déchets toxiques est un crime contre la Nation » et 2) « le Chef de l'Etat est passible de Haute Cour de Justice s'il est reconnu auteur, coauteur d'acte attentatoire à la sauvegarde de l'environnement sain ».

Le Bénin a traduit ce souci de préservation de la qualité de l'environnement national, en vue d'un Développement Durable, dans son arsenal législatif et réglementaire.

➤ Cadre législatif

La Loi n°98-030 du 12 février 1999 portant loi-cadre sur l'Environnement en République du Bénin : elle définit les concepts et principes d'une gestion durable de l'environnement comme ci-après : (i) article 1er : le Développement Durable comme « une stratégie qui intègre la dimension environnementale à celle du développement

économique. Elle assure de ce fait, la satisfaction des besoins des générations actuelles sans compromettre celle des générations futures » ; (ii) article 3 : les principes fondamentaux du développement durable que sont : 1) le droit à un environnement sain ; 2) la participation des différents groupes sociaux dans la formulation et l'exécution de la politique nationale en matière d'environnement : ce principe est capital dans la lutte contre la pauvreté et favorise le développement du pays ; 3) le principe pollueur – payeur ; 4) l'intégration de l'environnement à tout plan de développement économique et social.

La loi-cadre sur l'environnement en ses Articles 7 et 11 crée respectivement la Commission Nationale du Développement Durable (CNDD) l'Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE).

Ces articles sont deux composantes fondamentales du cadre institutionnel découlant des conclusions du Sommet de Rio pour une gestion durable de l'environnement et une promotion du Développement Durable.

D'autres lois peuvent être également citées à savoir : La Loi N°2002-016 du 18 octobre 2004 portant régime de la faune et le décret 2011-394 du 28 Mai 2011 fixant les modalités de conservation, de développement et de gestion durable de la faune et de ses habitats en République du Bénin ; La loi N° 97-029 portant organisation des Communes en République du Bénin, a été votée en 1997 et l'installation des Communes est devenue effective en 2003 ; La Loi N° 2007-03 du 16 octobre 2007 portant régime foncier rural en République du Bénin innove par le fait qu'elle offre une reconnaissance légale aux droits fonciers établis ou acquis selon la coutume ; La loi N° 93 009 du 2 juillet 1993 portant régime des forêts au Bénin et le décret N° 96-271 du 2 juillet 1996 portant modalités d'application de ladite Loi définissent les règles de gestion du patrimoine forestier.

La législation environnementale au Bénin dans son approche prospective a donc pris en compte à la fois la gestion de l'Environnement et le Développement Durable.

➤ **Cadre réglementaire**

L'arsenal réglementaire qui a vu le jour à partir de ce cadre législatif est essentiellement composé de : (i) règlements relatifs aux outils d'évaluation environnementale qui assurent la prise en compte de l'environnement dans les politiques, plans, programmes, et projets ; (ii) Règlements portant les normes de qualité des rejets qui assurent la mise en adéquation des rejets avec les exigences écologiques des milieux naturels récepteurs ; (iii) Règlements relatifs aux conditions de vérification des conformités environnementales ; et, (iv) Règlement portant conditions de participation des populations aux processus de prise de décision.

4.2- Instruments de planification

Le Bénin s'est également doté de son Premier Plan Stratégique en réponse aux engagements du Sommet de la Terre de Rio-1992 en adoptant son Plan d'Action Environnemental en 1993. Il s'en est suivi l'élaboration et l'adoption d'une série d'autres documents renforçant le dispositif stratégique national en faveur de la mise en œuvre des principes du Développement Durable (MEHU, 2011). Parmi ces documents, on peut citer entre autres : l'Agenda 21 adopté en 1997 ; le Plan d'Orientation 1998-2002 ; la Stratégie et le Programme d'Action National de la Diversité Biologique (SPANDB) en 2002 ; la stratégie nationale de mise en œuvre de la Convention-Cadre des Nations Unies

sur les Changements Climatiques en 2003 ; le Programme d'Action National de Lutte contre la désertification (PAN LCD) en 1999 ; la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) qui a été adoptée par décision du Conseil des Ministres du 15 mars 2006 (relevé n° 11 des Décisions du Conseil des Ministres en sa séance du mercredi 15 mars 2006) ; le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté 2003-2005 (DSRP) adopté en 2003 ; la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté 2007-2009 (SCRП) adopté en 2007 ; la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté du Bénin (SCRП 2011-2015) adopté en mars 2011 ; le Programme d'Action National aux fins de l'Adaptation aux Changements Climatiques (PANA) en 2007 ; les Orientations Stratégiques de Développement du Bénin (OSD 2006-2011) adoptées en 2006 ; l'évaluation des ressources nécessaires pour la réalisation des OMD au Bénin en 2007 ; le Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs - rapport d'évaluation du Bénin (MAEP) en 2008 ; la Charte Nationale « la Gouvernance Environnementale » au Bénin en 2004 ; le Programme d'Action National de Lutte contre la Désertification au Bénin (PAN/LCD) en 1999.

Par ailleurs, en adoptant la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement en 2005, le Bénin s'est engagé au plan international à prendre en compte les enjeux environnementaux dans les plans stratégiques de développement. Cet engagement s'est traduit par la volonté de verdir la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRП). Par ailleurs, le Programme National de Gestion Durable des Ressources Naturelles (PNGDRN) constitue l'instrument du Gouvernement et notamment du MEHU pour conduire l'agenda de réformes qui sont nécessaires pour que le secteur de l'environnement contribue efficacement et de façon durable au progrès national en matière de création d'emplois d'adaptation aux climatiques.

Ces différentes mesures ont conduit à l'intégration des considérations de développement durable dans les politiques et la planification du développement au Bénin.



Exposition de produits issus du jatropha casanus

5- Programmes de planification et de prise de décisions intégrées en faveur du développement durable

Dans le cadre de la mise en œuvre efficiente de l'Agenda 21 national, le Gouvernement béninois a élaboré une Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD). Ce document a été validé en septembre 2005 par les parties prenantes et adopté par le Gouvernement du Bénin en mars 2006.

La SNDD est assortie d'indicateurs objectivement vérifiables et de mécanismes permettant la mise en œuvre efficiente de l'Agenda 21 national. Elle offre un cadre de référence pour le développement d'une dynamique entre tous les acteurs concernés par la mise en œuvre de l'Agenda 21 et l'intégration de la dimension de développement durable dans toute action de développement tant au niveau local que national.

La SNDD, déclinée en 8 chapitres, présente deux domaines stratégiques de développement à savoir : (i) domaines stratégiques sectoriels (foresterie ; agriculture, élevage et pêche ; diversité biologique ; tourisme ; santé ; pollution ; protection des ressources en eau) ; (ii) domaines stratégiques intersectoriels (cadre législatif et réglementaire ; cadre macro-économique ; éducation, formation et recherche ; démocratie et bonne gouvernance ; rapport genre et développement durable ; TIC ; lutte contre la pauvreté ; système de crédits ; coopération internationale).

Depuis 1999, le Bénin s'est engagé dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté. Après la Stratégie de Réduction de la Pauvreté Intérimaire (SRPI), ébauchée en 2000, le Bénin a élaboré trois (3) autres documents de stratégie de réduction de la pauvreté. Il s'agit de : (i) la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP 1) pour la période 2003-2005 qui a servi de cadre stratégique de référence et de dialogue avec les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) ; (ii) la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté sur le triennal 2007-2009 (SCRP 2) ; (iii) la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP 2011-2015). Elle est le résultat d'un large processus participatif qui a associé étroitement, à chacune des étapes, l'Administration publique, les opérateurs économiques et la société civile.

Globalement, la SCRП s'inspire de la vision de long terme décrite dans les « Etudes Nationales de Perspectives à Long Terme (ENPLT), « Bénin-Alafia 2025 » » et s'appuie sur les Orientations Stratégiques de Développement (OSD) définies par le Gouvernement en 2006. Elle contribuera à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et un mécanisme de mobilisation et de coordination des ressources.

Le Gouvernement a engagé plusieurs actions au cours des dernières années qui concourent au développement harmonieux de toutes les collectivités territoriales sur la base de la solidarité nationale, des potentialités régionales et de l'équilibre interrégional. Ainsi, il s'est doté en 2002 du document de la Déclaration de Politique Nationale d'Aménagement du Territoire (DEPONAT) et a créé en 2004 la Délégation à l'Aménagement du Territoire (DAT) pour assurer sa mise en œuvre.

Pour réduire les disparités spatiales en vue d'une meilleure gestion de l'espace, le Gouvernement a opté pour une répartition équilibrée et durable des activités et des infrastructures dans l'espace. L'aménagement du territoire, la protection de l'environnement et la décentralisation et la déconcentration sont devenus les principaux outils de mise en œuvre des politiques sectorielles qui conduiront le Bénin sur le chemin des pays émergents. Ainsi, à travers l'axe stratégique «développement équilibré et durable de l'espace national», le gouvernement a retenu trois (3) objectifs spécifiques qui se traduisent en trois (3) domaines d'intervention prioritaires : (i) le développement durable des régions et des localités ; (ii) l'émergence des pôles de développement et de croissance ; et (iii) l'environnement, la gestion des ressources naturelles et le cadre de vie.

En matière de développement durable régional et local, le Bénin s'est doté d'une stratégie d'aménagement du territoire qui propose le regroupement des communes en espaces de développement partagés, capables de porter un véritable développement régional (MEHU, 2011). Ainsi, la promotion des dynamiques intercommunales structurantes, de la planification spatiale et le renforcement des capacités des ressources humaines au service du développement régional et local sont les actions prioritaires entreprises.

De plus, la création des établissements publics de coopération intercommunale en vertu de la loi N° 97-029 du 15 janvier 1999 à l'initiative des communes associées et gérées sous leur entière responsabilité, a favorisé le pilotage de la mise en œuvre des projets de territoire. Leur mise en place constitue une réponse à la question de l'ingénierie territoriale qui jusque-là constitue un handicap sérieux à l'exercice des compétences par les communes. Sans se substituer aux communes, ils sont une banque de compétences au service des collectivités.

La promotion de la planification pour un développement durable a conduit le Gouvernement à l'élaboration des instruments de planification spatiale, l'intégration de la dimension territoriale et environnementale dans l'allocation des ressources budgétaires. Ces instruments de planification spatiale sont des instruments techniques, réglementaires et financiers. Les instruments techniques sont : le Schéma Directeur d'Aménagement du Territoire National, les schémas d'aménagement aux échelles infranationales et les schémas de services collectifs. La loi sur l'Aménagement du territoire et les directives territoriales constituent les instruments réglementaires et normatifs à élaborer. Le Fonds d'Incitation à l'Aménagement du Territoire (FIAT) institué par décret n° 2003-374 du 18 septembre 2003, constitue l'un des instruments financiers devant accompagner la planification spatiale.

Par rapport à l'émergence des pôles de développement et de croissance, les principales actions entreprises touchent aussi bien les villes et leurs couronnes que les localités rurales avoisinantes. Il s'agit de : (i) la spatialisation des grappes de projets ; (ii) la sécurisation et la fiabilisation de la propriété foncière. En effet, six grappes embryonnaires ont été retenues par le Gouvernement dans le cadre du renforcement du tissu économique, l'une des dimensions du développement durable. Ce sont : (i) le coton textile ; (ii) l'agroalimentaire, le commerce et le négoce international ; (iii) les BTP et matériaux de construction ; (iv) le tourisme, l'artisanat et la culture ; (v) le transport, logistique et le commerce international ; et (vi) les télécommunications et les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

Le développement de chaque grappe est décliné de façon spatiale, en pôles régionaux, par les vocations régionales des différentes filières constitutives de la grappe. A cet effet, les principaux pôles de développement identifiés sont : les pôles touristiques, les postes agricoles, les pôles commerciaux et les pôles de services.

Pour la sécurisation de la propriété foncière, les actions entreprises par le Gouvernement concernent : (i) l'élaboration d'une politique foncière nationale qui prend en compte la

gestion du foncier rural et du foncier urbain ; (ii) l'aboutissement de la loi sur le foncier rural et l'élaboration des plans fonciers ruraux ; (iii) l'élaboration des cadastres dans les centres urbains ; (iv) l'amélioration des capacités de cartographie et de topographie des institutions en charge du foncier ; (v) la formalisation à moindre coût des droits de propriété foncière ; (vi) l'information, l'éducation et la communication à l'endroit des populations ; (vii) l'amélioration des services de l'immatriculation et de la gestion de l'information foncière et (viii) la reconversion des trafiquants des produits dangereux dans d'autres domaines d'activités.

Le renforcement du système de prise en compte de l'environnement et des changements climatiques dans les politiques sectorielles et dans le système fiscal a été traduit par les efforts déployés par le Gouvernement au cours des dix dernières années pour mettre en place des outils de gestion de l'environnement au plan sectoriel, avec une dynamique d'éducation au niveau national.

Par ailleurs, les activités d'information, de sensibilisation et de formation, la création de cellules environnementales et de la police environnementale, la dynamisation de la police sanitaire et l'accompagnement des agents en charge de la police forestière et de la police des pêches en sont des exemples.

La promotion du développement durable au Bénin prévoit : i) l'instauration des Etudes d'Impact environnemental pour tout projet de développement et ii) l'installation dans les ministères clés des cellules environnementales pour étude et intégration de la dimension environnementale dans tous projets programmes et plans au niveau sectoriel (ABE, 2002 et 2006). A cet effet, une culture d'études d'impacts sur l'environnement des projets publics et privés se développe, même si le dispositif en place ne permet pas souvent d'assurer systématiquement un suivi ou une surveillance environnementale. C'est pourquoi, il reste aujourd'hui difficile de quantifier les indicateurs qui permettent de mesurer l'intégration du développement durable.

Le processus de décentralisation qui s'est traduit par la mise en place en 2003 des communes a accordé, pour sa part, une place importante à la responsabilité des élus locaux dans la protection de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles. En dépit de ces efforts, les changements de comportements sont plus lents qu'on ne le souhaiterait. La situation économique difficile, la pauvreté et le manque de moyens des collectivités ont rendu quelque peu aléatoire le respect des règles de la protection de l'environnement.

En ce qui concerne la question du genre (genre et développement durable), malgré le rôle prépondérant de plus en plus reconnu que jouent les femmes dans les différents domaines d'activités, leur participation entière et efficace aux mécanismes de développement socio-économique tant au niveau local qu'au niveau national est encore en deçà des attentes. L'approche genre et développement n'est pas suffisamment intégrée dans les programmes de développement et les tentatives enclenchées n'ont pas encore produit leurs effets. C'est le cas de loi portant codes des personnes et de la famille votée et mise en conformité avec la constitution depuis le 14 juin 2004. Beaucoup d'efforts restent à faire pour un meilleur arrimage de la question du genre et du développement durable au Bénin.



© PNUD Bénin/Elsie Assogba

Une borne fontaine installée par le PNUD dans la commune de Djougou sur financement du don japonais hors projet

6- Interventions de l'Etat dans les différents secteurs de développement

Au Bénin, plusieurs secteurs ont bénéficié de l'engagement de l'Etat dans le cadre de l'atteinte des OMD. Les secteurs où l'engagement politique a été fort sont l'eau, l'assainissement, la biodiversité l'Habitat et l'agriculture.

Dans le domaine de l'eau, les actions réalisées concourent à l'amélioration de la couverture en eau potable dans toutes les régions du pays. En effet, les enquêtes de terrain ont révélé que les pouvoirs publics déploient des efforts dans le sens d'améliorer l'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement à travers le territoire national. L'analyse des données recueillies indique que plus de 4500 points d'eau et plusieurs dizaines d'Adduction d'Eau Villageoise (AEV) ont été aménagés.

Par ailleurs, les populations sont sensibilisées sur la gestion rationnelle et efficace des plans et cours qui sont des ressources naturelles non renouvelables..

Pour améliorer la situation en matière d'approvisionnement en eau potable, diverses actions sont menées conjointement par le Ministère en charge de l'agriculture et celui de l'eau dans le sens de la protection des ressources en eau et de l'amélioration de la couverture en eau potable au Bénin. A cet effet, des projets et programmes ont été développés et mis en œuvre pour l'atteinte des objectifs du développement durable. Il s'agit entre autres du : (i) Projet de lutte contre la pollution du fleuve Pendjari ; (ii) Projet d'Hygiène et d'Assainissement de l'Eau Potable ; (iii) Programme d'Assistance au Développement du secteur de l'Alimentation en Projet Eau potable et de l'Assainissement en milieu Rural (PADEAR) ; (iv) Projet d'Hydraulique Pastorale et Agricole (PHPA) ; (v) Projet d'Hydraulique Villageoise piloté par le PNUD en partenariat avec le MEE, le vote de la loi sur la Gestion Intégrée des Ressources en Eau.

Le secteur de l'assainissement. Depuis 1995 que le Bénin a élaboré sa Politique Nationale d'Assainissement, beaucoup de d'activités ont été entreprises dans sa mise en œuvre. Dans ce cadre, on peut citer l'élaboration et la mise en vigueur du code de l'hygiène et d'assainissement, ainsi que plusieurs arrêtés et décrets dont ceux portant sur la gestion des déchets au Bénin. Le Bénin s'est fixé pour objectif d'assainir les cadres de vie et de travail des populations et de promouvoir les normes et valeurs de l'hygiène au sein des communautés. Plusieurs actions ont été menées par les structures nationales compétentes avec l'appui des Partenaires dans le domaine de la gestion des déchets. Avec l'appui du PNUD, le Gouvernement vient d'élaborer un Programme de Gestion intégrée des Déchets par Filière qui vise un traitement conséquent et durable des différentes catégories de déchets produits par les secteurs socio-économiques en mettant un accent particulier sur la valorisation. Cela signifie qu'il ne faut plus considérer les déchets comme un coût, mais comme une ressource à exploiter dans l'agriculture (compost), l'énergie (biogaz) etc. Ce programme contribuera aussi à réduire les effets négatifs des changements climatiques en ce qui concerne les émissions des gaz à effet de serre et la dégradation des milieux physiques. Il minimisera, à court, moyen et long termes, les coûts environnementaux et socio sanitaires liés à la gestion inadéquate des déchets au Bénin.

Le secteur de l'Habitat entend «Faciliter l'accès du plus grand nombre à un logement décent et à moindre coût, et par conséquent contribuer à la réduction de la pauvreté», telle est la vision de l'Etat à travers la déclaration de politique nationale de l'Habitat. Pour concrétiser cette vision, l'objectif fixé à l'AFH est de mettre à la disposition des salariés des administrations publiques et privées des logements à des prix modérés au plus grand nombre.

Dans le domaine de l'agriculture, qui est le secteur d'activité le plus important pour la plupart des populations béninoises, le Bénin a adopté une lettre de Déclaration de politique agricole en 1991. Selon les responsables du MAEP, l'Etat s'était désengagé des activités de production, de commercialisation, de transformation et a transféré les compétences aux autres acteurs du secteur rural (Organisations des Producteurs (OP) et secteur privé). Dix ans plus tard, le document de politique de développement rural et agricole a été élaboré et est axé sur des thématiques clés comme : la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la lutte contre la pauvreté, le rôle de l'Etat dans le système global de production.

Pour contribuer à la mise en œuvre de la politique de sécurité alimentaire, le MAEP et les partenaires au développement ont initié plusieurs projets, notamment : (i) le Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire par l'Aménagement des bas-fonds ; (ii) le Programme de Développement des Racines et Tubercules (PDRT) ; (iii) le Projet d'Appui au Monde Rural dans le Mono (PAMR-Mono) ; (iv) le Projet sur l'Agriculture Familiale Durable ; (v) le Programme d'Urgence d'Appui à la Sécurité Alimentaire (PUASA) ; (vi) et le Projet Intégré d'adaptation pour la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques sur la production agricole et la sécurité alimentaire etc.

Ces projets constituent des acquis en faveur du développement durable au Bénin et l'élaboration du Programme Spécial de relance du secteur agricole au Bénin est en cours de finalisation.

Les actions qui sont souvent menées par le MAEP dans le sens de l'amélioration de l'environnement concernent la sensibilisation des acteurs du monde agricole sur les bonnes pratiques à adopter pour mieux protéger l'environnement tout en développant les activités agricoles.

Dans le domaine des forêts, le Gouvernement béninois a initié le PNGDRN qui a été préparé et validé en Novembre 2008 en référence aux politiques, stratégies et réglementations nationales ci-dessus et aux conventions internationales¹ adoptées par le Bénin. Il constitue l'instrument du Gouvernement et notamment du MEHU pour conduire l'agenda de réformes qui sont nécessaires pour que le secteur forestier contribue efficacement et de façon durable au progrès national. Cet agenda contient des réformes structurelles et des changements de gouvernance. Il est aussi l'instrument d'appui à la réussite de ces réformes et vise à les matérialiser dans la pratique. C'est l'outil d'appui à la mise en œuvre de la politique forestière, de la stratégie de conservation de la diversité biologique et de la législation forestière. Il est structuré autour de 5 composantes: (a) Pilotage du secteur des forêts et des ressources naturelles (dialogue entre les acteurs, cadre législatif et réglementaire, connaissance des ressources, information et communication) ; (b) Réformes institutionnelles du secteur des forêts et des ressources naturelles (CTAF, SCEPN, Marchés Ruraux du Bois - MRB, recettes et financements du secteur, entreprises publiques) ; (c) Gestion durable des écosystèmes naturels (politiques et schémas directeurs national d'utilisation des sols et d'aménagement du territoire des communes, plans d'aménagement participatifs) ; (d) Amélioration des prestations techniques (foresterie privée, communale et communautaire, reboisement à usage public, produits forestiers non

¹ RAMSAR, lutte contre la désertification, changements climatiques, biodiversité, droit de la mer, protection des zones côtières, Bassin du Niger, conservation des espèces migratrices, protection du patrimoine mondial et CITES.

ligneux – PFNL, MRB, feux, faune, agroforesterie, parcours, services environnementaux) ; et (e) Gestion du Programme (planification, cadre des dépenses à moyen terme, suivi des performances et des impacts, harmonisation des procédures de gestion, recherche et formation, gestion des impacts socio-environnementaux). Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) vient de s'engager pour le financement partiel de la mise en œuvre de la première composante. Les documents de politiques et de stratégies de développement élaborés au Bénin ces dernières années (NLTPS, OSD, DSCR, Agenda 21, PAE, etc.) ont unanimement reconnu que les bases matérielles et humaines du développement à long terme au Bénin sont précaires et nécessitent des stratégies de pérennisation de leurs potentiels, notamment les ressources foncières qui en fait sont inextensibles, en vue d'inverser les tendances critiques.

Le secteur de la biodiversité a connu également un très fort engagement politique après celui de l'agriculture. Grâce aux appuis des partenaires techniques et financiers comme la GIZ, le PNUD, la Banque Mondiale, la CTB, etc. et de nombreuses ONG, plusieurs projets et programmes ont été mis en œuvre pour la protection et la conservation des espèces animales et végétales. Il s'agit notamment du : (i) Programme de Conservation et de Gestion des Parcs Nationaux (PCGPN) ; (ii) Programme National de Gestion Durable des Ressources Naturelles (PNGDRN) ; (iii) Projet Bois de Feu (PBF) ; (iv) Programme de Gestion des Forêts et Terroirs Riverains (PGFTR) ; (v) Programme Biodiversité et Gestion Durable de l'Environnement (PBGDE) ; (vi) Programme d'Aménagement des Zones Humides du Bénin (PAHZ) ; (vii) Programme de Gestion des Terroirs et des Ressources Naturelles (PGTRN) ; etc.

Au Bénin, les ressources forestières couvrent 65% du territoire national soit environ 73450 km². Elles occupent ainsi une place importante dans l'économie nationale et dans la vie des populations qui les exploitent illégalement ou non pour plusieurs utilisations. L'étude sur la contribution du secteur forestier à l'économie nationale a révélé que ledit secteur contribue à hauteur de 6,64% au PIB national (ProCGRN, 2009). Les domaines courants d'utilisation des ressources forestières sont : (i) consommation directe dans les ménages (1ère source de combustible domestique, aliments, plantes médicinales, produits de chasse et autres produits forestiers non ligneux.), (ii) amélioration de la fertilité des sols pour la production agricole, (iii) sources de revenus et d'emplois (exploitants, commerçants, transporteurs, écotourisme, transformateurs, planteurs privés, etc.), (iv) services socioculturels et cultuels (forêts et bois sacrés), (v) services écologiques (lutte contre les changements climatiques, préservation des écosystèmes terrestres et fluviaux, du régime des eaux, etc.), (vi) autres biens et services.

C'est ce qui justifie l'institutionnalisation par décret N°85-291 du 02 juillet 1985, d'une Journée Nationale de l'Arbre célébrée le 1er juin de chaque année. Au Bénin, cette journée marque généralement le début de la Campagne Nationale de Reboisement. La célébration d'une telle journée a pour but de freiner la destruction du couvert forestier et de favoriser à long terme la satisfaction des besoins des populations en produits forestiers, en pâturage pour les animaux voire en divers produits agricoles.

Des efforts importants ont été déployés par les populations et le Gouvernement béninois appuyés par la communauté internationale en particulier le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), pour tenter de freiner voire inverser cette dégradation. Ainsi, plusieurs actions de reboisement ont été entreprises tant, dans les centres urbains que dans les campagnes dans les domaines classés et protégés. Dans les forêts classées, des travaux d'aménagement ont conduit à l'enrichissement des forêts naturelles et à la réalisation de plantations en plein avec des essences forestières ou fruitières à des fins économiques, agro-forestières et écologiques.

Du bilan fait lors du séminaire national sur le reboisement organisé en mai 2010 à Bohicon, il ressort que beaucoup d'efforts ont été faits pour les actions de reboisement dans le cadre des Journées Nationales de l'Arbre et des Campagnes Nationales de Reboisement. Elles ont permis le développement non négligeable de plantations privées ainsi que l'enrichissement des forêts classées sous aménagement. Toutefois, les résultats obtenus ne sont pas à la mesure des attentes. Il est donc nécessaire de revoir et d'adapter une nouvelle stratégie nationale de reboisement face aux réalités actuelles (pauvreté, incivisme, variation, variabilité/changements climatiques).

Le Gouvernement vient d'initier un projet intitulé **09 millions d'arbres, 09 millions d'âmes** qui vise une meilleure responsabilisation de toutes les forces vives de la nation et cadre avec la nouvelle vision du reboisement pour la réalisation d'une nouvelle carte du couvert forestier béninois. Ce projet s'inscrit dans la mise en œuvre, au plan national, de l'initiative de la communauté internationale qui, dans le cadre de la célébration des 07 milliards d'habitants sur la planète terre, invite la communauté à planter 07 milliards d'arbres.

7 - Résultats obtenus dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de l'Agenda 21

Le Bénin s'est résolument investi au cours de ces deux dernières décennies dans l'élaboration et la mise en œuvre de l'Agenda 21 national. La mise en œuvre de l'Agenda 21 national a abouti à la réalisation de documents importants : le PNGE, la SNDD et trois documents de SCRP (MEHU, 2011).

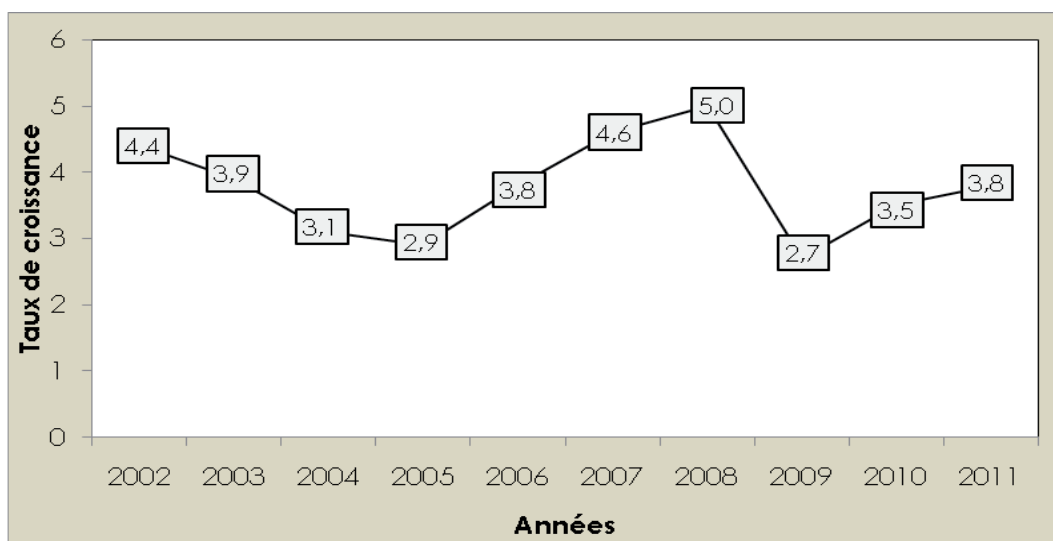
Le Programme National de Gestion de l'Environnement (PNGE) initié en 2002 pour une période de six (6) ans, s'est positionné comme un ensemble d'activités cohérentes faisant optionnellement le lien entre l'environnement et la lutte contre la pauvreté, en traduisant ainsi les orientations du sommet de Rio sur le développement durable. L'opérationnalisation de ce programme a été soutenue par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

Les efforts et les engagements soutenus du Gouvernement ont permis d'améliorer la situation macroéconomique. En effet, cette situation est restée globalement positive entre 2006 et 2010 en dépit des crises énergétique, alimentaire, financière et économique. Elle est marquée par : (i) un niveau d'inflation modéré ; (ii) un niveau d'endettement extérieur faible ; (iii) une amélioration des recettes budgétaires, accompagnée d'une maîtrise des dépenses publiques, malgré des difficultés survenues au cours des deux dernières années.

Spécifiquement, les secteurs ci-dessous ont été impactés :

- **le secteur de production**

Dans le secteur de production, le taux de croissance a connu des fluctuations (figure 1).



Source des données : INSAE, Emicov (2010) et enquêtes de terrain (2011)

Figure 1 : Evolution du taux de croissance économique entre 2002 et 2011

L'examen de cette figure indique trois phases d'évolution. La première phase d'évolution se traduit par une diminution progressive du taux de croissance de 4,4% en 2002 à 2,9% en 2005. De 3,8% en 2006, le taux de croissance est passé à 4,6% en 2007, puis à 5,0% en 2008. Cette croissance a été impulsée par les bons résultats affichés dans les secteurs primaire et tertiaire, notamment dans le domaine du commerce et des transports. En 2009, la croissance a été ralentie du fait des effets du second tour de la crise financière internationale (baisse des exportations et de la consommation) et des mesures prises par le Nigeria pour faire face à la crise alimentaire. Le taux de croissance estimé à 2,7% en 2009 a repris une nouvelle tendance à la hausse et est passé de 3,5% en 2010 à 3,8% en 2011.

- **le secteur de l'énergie**

Par suite des différentes crises énergétiques qui ont secoué le Bénin pendant les années 1984, 1994, 1998, 2006 et 2007, il s'est avéré que le Bénin demeure tributaire des sources d'approvisionnement extérieures (Ghana, Côte d'Ivoire, Nigeria) pour la satisfaction de ses besoins en énergie électrique (CEDEAO, 2011). En 2005, les importations de la CEB pour l'approvisionnement du Bénin et du Togo représentaient 77% des besoins des deux pays et 73% en 2006. Les analyses ont mis en évidence que toutes ces crises sont dues à la réduction des importations résultant des difficultés réelles chez les fournisseurs (incidents techniques, déficit hydrologique dans les barrages au Ghana, difficultés d'approvisionnement en combustible dans les centrales thermiques du Ghana et de la Côte d'Ivoire). C'est donc le sous-développement des capacités de production au niveau national et la dépendance énergétique qui en découle qui sont donc à l'origine des crises énergétiques récurrentes qui pénalisent fortement les activités économiques du Bénin. Or, le Bénin dispose d'autres sources d'approvisionnement en énergie, notamment renouvelables qu'il convient de valoriser et d'exploiter (ABE, 2002). Il s'agit de l'énergie éolienne, de l'énergie solaire, de l'énergie géothermique, de l'énergie produite à partir de la gestion des déchets, etc.

Pour éviter que le pays ne connaisse d'autres crises à l'avenir, il est indispensable que la situation sur le plan de la production de l'énergie évolue vers une réduction de cette dépendance énergétique.

Dès lors, la disponibilité en énergie électrique est devenue un des préalables nécessaires à la transformation du Bénin en une économie émergente. En effet, s'il est sans équivoque que l'accès à l'énergie et à moindre coût constitue une condition nécessaire pour s'assurer quelque création de richesse et d'emploi en vue de la réduction de la pauvreté, il est également certain que l'on ne saurait aspirer au développement durable et harmonieux sans la maîtrise de l'énergie. Toute la vision du Bénin s'est construite autour de cette problématique.

- **le secteur de l'éducation, de la recherche scientifique et de l'innovation**

Les résultats du secteur de l'éducation se sont améliorés ces trois dernières années. Les actions entreprises dans le cadre de la SCRP 2007-2009, avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers, ont concerné, en particulier : (i) la poursuite de la mesure de gratuité de l'enseignement maternel et primaire ; (ii) la mise en place du Fonds Commun Budgétaire en faveur de l'enseignement de base ; (iii) la mesure de revalorisation de la fonction enseignante ; (iv) les mesures spécifiques en faveur des autres ordres de l'éducation.

Ces actions ont permis, au niveau de l'enseignement maternel, une amélioration du niveau de pré-scolarisation, conformément aux objectifs du Plan Décennal de Développement du Secteur de l'Éducation (PDDSE). En effet, de 4,5%, en 2007, le taux brut de préscolarisation est passé à 7,6% en 2008 et à 8,04% en 2009, pour une cible fixée à 9%.

Au niveau de l'enseignement primaire, les résultats sont encourageants. Le Taux Brut de Scolarisation (TBS) est passé de 92,9% en 2006 à 104% en 2007, avant de connaître une hausse de 5,1 points pour se situer à 109,1% en 2009, indiquant ainsi une présence massive des enfants hors de la tranche d'âge scolarisable (06 à 11ans). Cette situation est justifiée, par le niveau très élevé du Taux Brut d'Admission au CI qui est passé de 109% en 2006 à 140% en 2009. Au niveau des filles, le pourcentage d'élèves est passé de 44,4% en 2006 à 46% en 2009, et l'admission des filles au CI est passée de 104% en 2006 à 137,9% en 2009, dénotant une amélioration de la présence des filles à l'école. Au niveau national, le Taux Net de Scolarisation (TNS) est passé de 61,1% en 2006 à 76,2% (78,3% chez les garçons et 73,9% chez les filles) en 2007.

Le taux d'analphabétisme reste encore élevé pour les personnes âgées de 15 ans et plus. En effet, d'environ 30% en 1990, ce taux a atteint 60,5% en 2007, soit une progression de 2 points de pourcentage par an. En outre, on note une évolution en défaveur des femmes : le taux d'alphabétisation chez les femmes de 15-24 ans étant de 50% contre 72,4% chez les hommes (INSAE, 2009).

La formation du citoyen de demain pour une gestion de l'environnement et un Développement Durable repose désormais et ce depuis 2001 sur les curricula qui assurent les bases de l'intégration de l'environnement dans les six (6) niveaux de l'enseignement primaire.

Dans le domaine de la recherche scientifique et de l'innovation, depuis son accession à la souveraineté internationale, le Bénin a mis en place des mécanismes et structures pour la promotion de la recherche scientifique et technologique afin de prendre en charge les différents problèmes de développement. Cette volonté s'est concrétisée par la création des Universités Nationales, des stations de recherches en milieu opérationnel, des laboratoires et instituts divers et variés chargés de la recherche scientifique et de l'innovation technologique. Les domaines prioritaires de recherche et de l'innovation sont la biologie, la médecine, la santé, l'agroalimentaire, l'agriculture, l'environnement, les sciences de l'Homme et des humanités, les sciences de la société, l'ingénierie, et enfin les sciences et technologies.

Le pays a un potentiel important en matière de recherche scientifique et de l'innovation technologique ainsi que de nombreuses ressources humaines capables d'impulser un nouveau dynamisme au secteur. Mais, plusieurs contraintes ou problèmes qui ont pour noms : insuffisance de ressources financières, la non définition consensuelle de priorités nationales de recherche pour l'innovation, l'absence de rationalisation des centres et laboratoires de recherche sur le territoire national, l'insuffisance de synergies entre les équipes de recherche, etc. limitent le rôle du secteur de la recherche scientifique et de l'innovation technologique dans le processus de développement durable et constitueraient un handicap majeur à la marche vers l'économie verte.

- **le secteur de la santé**

Les indicateurs de santé, bien qu'en progression, n'ont, dans l'ensemble, pas atteint les cibles fixées selon les résultats de EMICoV (INSAE, 2009 et 2010). Le taux de fréquentation des services de santé est passé de 45,6% en 2007 à 46, 1% en 2009,

tandis que le taux de couverture vaccinale au pentavalent, pour les enfants de 0 à 11 mois, a augmenté, passant de 96% en 2007 à 98% en 2009. Le pourcentage d'enfants de moins de 5 ans, dormant sous moustiquaires imprégnées, est resté stable entre 2008 et 2009, soit 56,3% contre une cible fixée à 60% en 2009. Par contre, le taux d'accouchements assistés par le personnel médical ou para-médical s'est inscrit en baisse, passant de 82% en 2007 à 78,6% en 2009. Le taux de fréquentation des services sanitaires pour les enfants de 0 à 5 ans, s'est également inscrit en recul, passant de 83,3% en 2007 à 76,5% en 2008. Ce recul est lié aux mesures préventives prises dans le cadre de la lutte contre le paludisme qui constitue la première cause de consultation dans les formations sanitaires au Bénin (environ 40%).

Toutefois, le taux de croissance demeure en dessous du niveau minimal de 7 % requis pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et appelle à relever de nombreux défis, dans le cadre de la SCRP 2011-2015, à savoir : (i) l'amélioration du climat des affaires et de la qualité de la gouvernance ; (ii) la diversification de l'économie ; (iii) l'amélioration de l'entretien routier et l'aménagement des pistes rurales ; (iv) l'assainissement et le renforcement du secteur de l'électricité ; (v) l'efficacité interne du système éducatif ; (vi) l'amélioration de la gouvernance dans le domaine sanitaire ; (vii) la mise en œuvre efficace des projets et programmes dans les secteurs prioritaires, notamment le relèvement des taux d'exécution du budget.

Dans le secteur de la santé, un accent particulier est accordé à la gestion de l'environnement par le renforcement des capacités des personnels et l'équipement des centres de santé et hospitaliers pour une gestion et élimination des déchets biomédicaux. Ce progrès devra être consolidé et renforcé.

• le secteur du tourisme

La République du Bénin à l'image des pays africains, en général possèdent des atouts d'une grande valeur touristique. Mais la contribution du tourisme à la création des richesses nationales, à la réduction de la pauvreté et au développement durable n'est pas encore effective surtout au Bénin (DT, 2009 et OMT, 2010a). La possible contribution du secteur du tourisme à l'atteinte des OMD est universellement reconnu à travers : (i) le Plan d'Action du Sommet Mondial sur le Développement Durable de Johannesburg en 2002 ; (ii) les Programmes de Tourisme Electronique et de Tourisme Durable de la CNUCED ; (iii) le Programme Spécial en faveur de l'Afrique, de l'Organisation Mondiale du Tourisme en 2002 ; (iv) le Cadre Intégré et le Cadre Intégré renforcé qui ont retenu le tourisme durable pour contribuer à la réduction de la pauvreté par l'exportation ; (v) le Sommet Mondial des Nations Unies, tenu à New York, en 2005.

Le développement du tourisme, au Bénin, est tributaire de la volonté politique de l'Etat. C'est pourquoi notre pays a présenté à la 47ième session de la Commission de l'OMT pour l'Afrique (Abuja, 2008), l'Initiative de Partenariat Public-Privé pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) qui a été adoptée par les Ministres chargés du tourisme d'Afrique. Le Gouvernement a sollicité, dans ce cadre, l'assistance technique de la conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED).

Un mémorandum a été signé entre le Ministère du Tourisme et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en décembre 2010 aux fins de la mise œuvre de ce projet intitulé " Initiative de Partenariat Public/ Privé du Bénin pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement. Ce mémorandum vise : (i) l'accompagnement du Ministère du Tourisme pour la mise en œuvre de l'initiative du Bénin en matière du tourisme dans le but de lever la contrainte majeure ; (ii) l'appui

au Bénin pour mettre en place le cadre d'un partenariat Public/Privé ; (iii) la Création de zones d'Aménagement Touristique (ZAT) sur toute l'étendue du territoire national ; (iv) la mobilisation d'environ vingt milliards de francs CFA ; et, la fédération de toutes les énergies et ressources des partenaires au développement, notamment, ceux du système des nations unies sur la base de concept du « One UN » ou Unie dans l'action dans un but de recherche d'efficacité, d'efficience, de synergie, de cohérence et de coordination.

Ces progrès stratégiques devront trouver les moyens de leur opérationnalisation afin d'accélérer la dynamisation du secteur éco-touristique par la mise en œuvre du mémorandum évoqué supra. Pour ce faire, le Gouvernement béninois devra: (i) travailler pour la mise en réseau des acteurs ; (ii) promouvoir un partenariat national pour le tourisme durable ; (iii) susciter l'intérêt du secteur privé pour un développement dans le tourisme; (iv) favoriser l'intercommunalité pour un tourisme durable ; (v) mettre en place des groupements d'intérêt économique regroupant les communes et le secteur privé ; (vi) élaborer des normes pour un bon fonctionnement et une bonne dynamisation du secteur.

Il est aussi indiqué d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'action pour le tourisme électronique. Accédant à la requête d'appui du Bénin, la CNUCED s'est engagée à soutenir la mise en œuvre de « l'Initiative de partenariat public/privé pour atteindre les objectifs du Millénaire et réduire la pauvreté par le tourisme durable ». Cette initiative est pilotée sous l'égide de l'Organisation Mondiale du Tourisme et de l'UEMOA. La CNUCED s'est engagée à appuyer la mise en œuvre de l'initiative à travers le programme de Tourisme Electronique.

D'autres initiatives sont également en développement. Par exemple, dans le souci d'améliorer le bien-être des populations et pour accélérer la marche vers l'atteinte des OMD, le Gouvernement béninois a initié, en partenariat avec la communauté des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), le « **Projet Pilote d'Appui à l'Opérationnalisation des Villages du Millénaire au Bénin** ».

L'évaluation à mi-parcours de la SCRP 2007-2009 a révélé que, sur les trois années de sa mise en œuvre, le taux de croissance annuel moyen a été de 4,0%, en progression par rapport au niveau de 3,3% obtenu sur la durée de mise en œuvre de la SRP 1. Toutefois, ce taux demeure en dessous du niveau minimal de 7% requis pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Les efforts en faveur du développement durable sont visiblement significatifs. Mais les résultats demeurent en deçà des attentes vu la poussée démographique, le fort taux d'urbanisation, la vulnérabilité aux chocs extérieurs, l'insuffisance de la croissance et les nouveaux défis auxquels le pays devra faire face. Dès lors, une solution stratégique possible se dégage. Celle de ne plus se limiter à quelques objectifs de développement ; furent-ils conformes à ceux du millénaire pour le Développement, mais de se fixer des Objectifs de Développement Durable plus ambitieux par la diversification des possibilités de développement centrées sur l'homme, fondée sur l'inclusivité et rejetant toute forme d'inégalité.



Promotion de l'agriculture biologique sur le site de Songhaï à Porto-Novo

8- Institutions orientées vers le développement durable

Le Bénin, après avoir signé et ratifié les trois conventions de la génération Rio, a mis en place des structures pour la conduite des actions de développement durable. Il s'agit entre autres de l'Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE), l'Agence Foncière de l'Habitat (AFH) de la Commission Nationale de Développement Durable (CNDD), du Fonds National pour l'Environnement (FNE), du Centre de Partenariat et d'Expertise pour le Développement Durable (CePED), etc.

L'Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE), créée en février 1995 par la loi-cadre sur l'environnement est la seule structure chargée de la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'environnement. À ce titre, elle assure actuellement la mise en œuvre du Plan national d'action environnemental, et notamment celle de la procédure d'évaluation environnementale au niveau national. Au titre de ses fonctions en matière d'évaluation environnementale, l'ABE élabore ou valide les termes de référence des études, valide les rapports d'études d'impact et donne son avis technique au Ministre de l'Environnement afin que ce dernier délivre le Certificat de Conformité Environnementale (CCE), document obligatoire avant l'autorisation de mise en œuvre d'un programme ou projet. Elle assure également le respect des plans de gestion environnementale. Pour ce faire, plusieurs cellules environnementales ont été mises en place dans les ministères concernés. **Les Cellules environnementales sectorielles**, créées par Décret n° 2001-095 du 20 février 2001, sont les répondantes du Ministère de l'Environnement dans les autres Ministères. Elles garantissent l'effectivité de l'intégration de l'environnement dans tous les secteurs d'activités. L'évaluation environnementale est une des missions clés de ces cellules.

Agence Foncière de l'Habitat (AFH) est créée par décret n° 2008-511 du 08 septembre 2008. L'AFH est un Etablissement public à caractère social régi par la loi 94-009 du 28 juillet 1994, placé sous la tutelle du MEHU. Dans le cadre des actions de développement et de croissance, le gouvernement a lancé un programme de construction 10 000 logements avec l'appui des banques primaires et des promoteurs. Ces logements seront répartis sur toute l'étendue du territoire, dans les grandes villes et leurs environs. Dans un souci de rationalisation et d'efficacité, un programme triennal est envisagé avec pour première tranche 2100 logements répartis ainsi qu'il suit: Cotonou et environs 1 000, Porto-Novo et environs 500, Parakou et environs 500, Lokossa 100.

La Commission Nationale pour le Développement Durable présidée par le ministre chargé de l'environnement, est créée par la loi n°98-030 du 12 février 1999, portant Loi-Cadre sur l'Environnement en République du Bénin dans le souci de suivre entre autres, la mise en œuvre des recommandations de la Conférence de Rio, notamment l'Agenda 21. La CNDD constitue une plate-forme supra ministérielle regroupant tous les ministères et la société civile, ainsi que les acteurs économiques. Sa mission essentielle est de veiller à la promotion du concept et des pratiques de développement durable au Bénin. C'est l'organe consultatif chargé de l'intégration de la dimension environnementale dans les politiques, stratégies, programmes et projets sectoriels de développement (article 2 du décret 99-641 du 30 décembre 1999 portant sur les attributions, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale de Développement Durable). La Commission a été officiellement établie au début de l'année 2000.

Dans le cadre de la promotion du développement durable, le **Centre de Partenariat et d'Expertise pour le Développement Durable (CePED)**, créé par décret n° 2006-546 du 11 octobre 2006, représente le bras armé de la CNDD. C'est une institution publique qui agit à la fois comme une agence d'exécution, un bureau central des programmes et un bureau d'études. Son objectif est d'apporter un appui technique et financier aux services publics et non publics intervenant dans les domaines du développement durable. Il est chargé entre autres de contribuer : (i) à la définition des politiques et stratégies nationales en matière de développement durable ; (ii) à la mise en œuvre de la Politique Nationale pour le Développement Durable (PNDD) et (iii) au renforcement des capacités nationales dans les domaines du développement durable.

Créé en 2007, le **Fonds National pour l'Environnement (FNE)** est une structure sous tutelle du Ministère en charge de l'environnement. Il utilise les ressources composées d'écotaxes, de dons et de crédits d'investissement public pour financer les projets dans le secteur de l'environnement. Sa vocation est de : (i) renforcer les capacités des organismes publics et privés et des collectivités locales en matière de protection de l'environnement ; (ii) contribuer aux actions de dépollution ; (iii) accompagner les projets d'exploitation durable des ressources naturelles ; (iv) participer à la production d'énergies renouvelables ; (v) appuyer les stratégies de prévention des risques et des catastrophes.

Le Gouvernement béninois prévoit en faire un Fonds National pour l'Environnement et le Climat pour tenir compte de la dynamique internationale créée par les Accords de Cancun (COP16) et la décision 3/CP.17 de Durban relatifs au Fonds Vert pour le Climat. Cette volonté de l'Etat béninois fera du FNE un mécanisme financier national par excellence dédié aux questions d'environnement et de climat et par conséquent du développement durable.

En effet, aux termes de la décision 3/CP.17, dans l'optique du développement durable, le Fonds Vert pour le Climat œuvre en faveur d'un nouveau paradigme orienté vers des modes de développement à faible taux d'émission et favorisant la résilience face au climat, en offrant aux pays en développement un appui dans leur action visant à limiter ou réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et à s'adapter aux incidences des changements climatiques, compte tenu des besoins de ceux qui sont particulièrement exposés aux effets néfastes de ces changements.

Il ambitionne de jouer un rôle central en faisant parvenir aux pays en développement des ressources financières nouvelles, additionnelles, adéquates et prévisibles, et de catalyser le financement de source tant publique que privée pour l'action en faveur du climat aux niveaux international et national.

Le Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF), créé le 15 octobre 1998 par décret n° 98-487 du Président de la République, est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Il a pour mission la gestion rationnelle des réserves de faune définies comme l'ensemble des parcs nationaux, zones cynégétiques et leurs zones tampons en liaison avec les populations riveraines et la société civile. A ce titre, le CENAGREF est chargé de : i) gérer les réserves de faune au mieux des intérêts de la communauté nationale ; ii) soutenir la conservation de la nature dans les réserves de faune et iii) valoriser les ressources naturelles, notamment la faune et la flore dans les aires protégées et promouvoir leur utilisation durable.

Au total, ces institutions ont posé des actions concrètes en faveur du développement durable. Mais leur fonctionnement reste subordonné à de nombreuses difficultés, notamment la disponibilité des ressources financières et le chevauchement des prérogatives avec tous les conflits que cela peut engendrer.

9- Considération des questions de développement durable dans les ministères

Les questions de développement durable sont placées au cœur des considérations dans plusieurs ministères au Bénin, notamment le Ministère en charge de l'environnement. D'autres ministères comme ceux en charge respectivement de l'Agriculture, de l'Energie et de l'Eau ou du développement et des finances ont élaboré ou veillé à l'élaboration des politiques intégrant l'environnement et le développement durable.

En somme, le Ministère en charge des finances, dans l'élaboration des SCRP, prend en compte les dimensions du développement durable. Cette prise en compte des piliers du développement durable dans les documents stratégiques élaborés par le Ministère des Finances facilite l'intégration des préoccupations et le financement des activités orientées vers le développement durable et développées par les différents ministères sectoriels. Il reste que l'accent soit beaucoup plus mis sur une économie inclusive intégrant les externalités aussi bien positives que négatives tout en assurant la déclinaison des options retenues dans les programmes prioritaires et stratégies sectorielles.



Des panneaux solaires pour alimenter en énergie électrique le village de Hon

10- Nouveaux défis en matière de développement durable

Au Bénin, de nombreuses structures ont entrepris beaucoup d'actions dans l'optique du développement durable. Mais, au regard des tendances actuelles plusieurs questions interrogations s'imposent : (i) les campagnes d'Informations d'Education et de Communication (IEC) dont l'objectif fondamental est de renforcer la conscience en faveur du développement durable ont-elles eu l'impact recherché ? (ii) les projets et les mesures institutionnelles sont-ils en adéquation avec la philosophie du développement durable ? (iii) comment a-t-on concilié les besoins importants des populations, dont les modes de satisfaction sont souvent en déphasage avec la problématique du développement durable ?

Du reste, selon les données d'enquêtes, plusieurs défis restent à relever. Ces défis concernent : l'adaptation aux changements climatiques ; l'accès à l'eau ; la sauvegarde de la biodiversité et des services des écosystèmes ; la lutte contre la dégradation des terres / la désertification ; la gestion des déchets électroniques et dangereux ; la gestion des crises et catastrophes naturelles ; la conscience environnementale/éducation ; la pollution ; l'élimination de la pauvreté ; la crise de l'énergie ; les migrations ; la piraterie ; l'urbanisation rapide ; la crise économique et financière mondiale et l'efficacité dans la mise en œuvre des politiques sectorielles.

Les changements climatiques constituent un défi majeur auquel le Bénin est confronté, car ils contribuent à l'aggravation de la dégradation des écosystèmes, entraînent une réduction de la productivité agricole et la baisse des rendements alors que les besoins connaissent une augmentation exponentielle (MEHU, 2001 et 2011).

L'amélioration durable des pratiques agricoles et du système alimentaire à travers l'irrigation efficace, la mécanisation, l'application de meilleures pratiques de production et l'internalisation des externalités négatives qui affectent la vie constituent également les nouveaux défis à relever pour atteindre les objectifs du développement durable.

Les défis associés à l'approvisionnement en eau potable qui vont s'aggraver avec la croissance démographique, l'urbanisation et les changements climatiques ainsi que l'instabilité grandissante des stocks sont autant de défis et facteurs qui doivent être pris en compte dans la transition vers l'économie verte.

Par ailleurs, dans la formulation et la mise en œuvre d'actions dont les objectifs premiers sont de respecter les engagements du Bénin au titre des conventions de Rio et de leur protocole, le grand défi est de veiller à ce que ces actions contribuent au développement et à l'amélioration des conditions de vie des populations, et, à tout le moins, qu'elles n'aient pas sur elles de forts impacts négatifs, directs ou indirects.

Tant dans les actions de développement que dans la mise en œuvre des conventions, le défi à relever est de rechercher le meilleur équilibre possible entre la satisfaction directe des besoins des populations par des initiatives et projets à l'échelle locale, et celle indirecte au travers d'initiatives et projets à des niveaux supérieurs.

Au regard de ces constats, il faut intensifier les actions en faveur du développement durable afin que l'impact sur les populations soit réel. Des actions beaucoup plus concertées en faveur d'une certaine synergie sont indispensables. Le partenariat public-privé doit devenir une réalité. A cet effet, des mesures d'incitation fiscale visant à associer le secteur privé et les entreprises à l'atteinte du développement durable doivent être établies conformément à l'article 105 de la loi-cadre sur l'environnement en République du Bénin. Cela permettra d'accompagner le secteur privé qui a déjà commencé par quelques efforts orientés vers le développement durable et d'accroître sa compétitivité dans la sous-région. En effet, il est à noter que le secteur privé béninois, très créatif, est à l'origine de l'émergence d'activités économiques, en participant aussi bien au développement économique, à la réduction de la pauvreté ainsi qu'au respect de l'environnement. La figure 2 illustre l'importance du secteur privé dans le recyclage de la ferraille au Bénin.

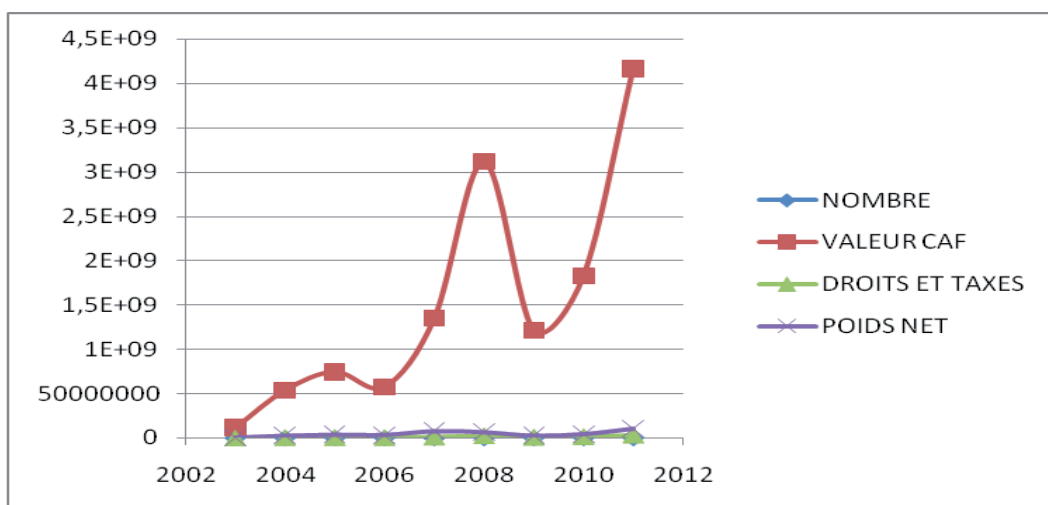


Figure 2 : Evolution des exportations de ferrailles par le port de Cotonou

Source des données : Douane béninoise, 2012

Ce secteur d'activité joue un double rôle dans le Développement Durable, à savoir la production économique et la protection environnementale. De ce point de vue, on peut dire que le secteur privé béninois participe activement au développement durable et à l'économie verte. Des études spécifiques doivent être conduites pour évaluer l'impact de la création ou de l'existence des filières du genre. Les résultats pourront être utilisés pour des plaidoyers en faveur des recherches sur la valorisation des déchets exploitables par le secteur privé.

11- Transition vers une économie verte au Bénin

L'économie verte est une économie qui aboutit non seulement à un meilleur bien-être, mais aussi à l'équité sociale, tout en réduisant considérablement les risques environnementaux et pénuries écologiques (PNUE, 2011). C'est une économie à faible taux d'émission carbonique, efficace par rapport à l'usage des ressources et socialement inclusive. C'est également une économie dont la croissance des revenus et de l'emploi se fait avec un minimum d'émissions de gaz à effet de serre et de pollution, qui améliore l'efficacité de l'énergie et des ressources, et qui empêche la perte de la biodiversité et des services éco-systémiques.

Au Bénin, la notion d'économie verte n'est pas encore suffisamment intégrée dans les politiques de développement durable, malgré le fait qu'il est de plus en plus confirmé que l'environnement est l'une des composantes clés de la croissance économique en faveur des pauvres. Les ressources écologiques doivent être considérées comme un capital naturel productif. Leur transformation doit se baser sur des options d'investissements visant à pérenniser ce capital naturel et son utilisation à d'autres fins. En réalité, les décideurs politiques n'ont pas encore convenu jusque-là de l'organisation d'un forum sur ce concept émergent, même s'il a été abordé la notion du verdissement dans la SCRP III. D'ailleurs, aucune étude n'a encore été réalisée sur les facteurs de succès, les défis et les risques associés à l'économie verte sur le plan national.

Toutefois, la mise en œuvre des composantes relatives à la réforme et à l'aménagement des écosystèmes forestiers et la Stratégie nationale de mise en place de marchés ruraux de bois- énergie au Bénin adoptée en 2009 a constitué une des principales nouveautés dans l'approche de gestion participative des massifs forestiers et la création de revenus au niveau local pour la réduction de la pauvreté au Bénin qui justifie déjà des prémices de l'économie verte.

Aussi, des discussions avec les responsables des institutions et de l'analyse des documents SCRP et SNDD, on retient que les politiques mises en œuvre ont quelque chose qui s'apparente à la philosophie de l'économie verte.

Selon les propos recueillis lors des investigations de terrain, les politiques économiques actuelles, notamment dans le secteur de l'énergie renouvelable, du tourisme et de l'écotourisme, sont susceptibles de servir d'infrastructures pour le développement d'une économie verte au Bénin.

De façon concrète, le Ministère de l'environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le Développement et les autres ministères sectoriels, sont disposés à appuyer le Bénin dans l'élaboration d'une stratégie de développement à faible intensité de carbone devant conduire à développer une économie verte et résiliente aux changements climatiques. L'accès aux services environnementaux et énergétiques est une condition essentielle de l'élimination de la pauvreté et de la croissance économique verte. Le développement de la prestation des services environnementaux et énergétiques (tels que l'approvisionnement en eau

et les autres services que procurent les écosystèmes), qui vise à assurer une couverture nationale, exigera un renforcement considérable des capacités institutionnelles dont le PNUD a démontré les capacités et l'expérience de terrain. Cela est particulièrement vrai au niveau local puisque la prestation des services est de plus en plus confiée, dans le cadre de la décentralisation, aux autorités publiques locales.

Dans la marche vert une économie verte, on s'attend à ce que, conformément aux politiques, stratégies et programmes nationaux, le PNUD renforce la capacité des autorités nationales et locales à entreprendre des processus de planification participative et des évaluations et à mettre en place des systèmes efficaces de prestation de services, y compris l'établissement et l'analyse de données pour servir de base à l'élaboration des politiques vertes. En s'appuyant sur la vaste expérience acquise par le Programme de micro financement du FEM dont le PNUD assure la supervision au Bénin, le PNUD aidera les autorités locales à renforcer les capacités des agents locaux, tels que les communautés, les organisations non gouvernementales, les micro, petites et moyennes entreprises, les institutions financières et d'autres acteurs du secteur privé, afin qu'ils puissent gérer et stimuler les activités commerciales, ainsi que les avantages en matière de développement sobre en carbone et basé sur la prestation des services environnementaux et énergétiques.

Conclusion et recommandations en faveur du développement durable au Bénin

Le Bénin a réalisé d'importants progrès dans la mise œuvre de l'Agenda 21 conformément aux objectifs du Sommet planétaire Rio 1992. Ces progrès ont été traduits par la prise en compte des questions de développement durable dans les politiques, plans, programmes et projets de développement à travers la l'élaboration et la mise en œuvre de plusieurs documents de stratégies, notamment le PNGE, le PNDGRN, la SCRP et la SNDD. Globalement, le bilan du Bénin en matière de durabilité environnementale est mi-figue mi-raisin au regard des nombreux qui restent défis à relever.

Il ressort de l'analyse de ces différents textes que le Bénin dispose d'un arsenal réglementaire et juridique, capable de soutenir et de porter les fondements du développement durable. Mais, il faut reconnaître que ces différents textes sont essentiellement orientés vers la durabilité environnementale, qui n'est qu'un pilier, quoi que fondamental du développement durable. Les aspects socio-économiques ainsi que la gouvernance environnementale doivent être fondamentalement pris en compte.

Au cœur de toutes les initiatives de développement, se retrouve visiblement la question environnementale qui demeure transversale et sérieusement prise en compte grâce au Ministère en Charge de l'Environnement avec l'appui du PNUD et des autres partenaires au développement accrédités au Bénin en termes de mise en place et de renforcement des capacités de l'Etat à gérer l'environnement de façon durable tout en garantissant aux pauvres une protection adéquate. Ainsi, avec le PNUD et les autres partenaires au développement et sous le leadership du Ministère en Charge de l'Environnement, l'Etat dans une certaine cohérence intersectorielle a identifié des dispositions spécifiques permettant d'intégrer les questions environnementales et énergétiques à la planification du développement, de mobiliser des ressources financières pour améliorer la gestion de l'environnement, de s'attaquer aux menaces croissantes du changement climatique et de renforcer, au niveau local, la capacité à générer l'environnement et à fournir des services, notamment l'approvisionnement en eau et en énergie.

Il demeure cependant que, l'évaluation du cadre institutionnel de gestion de l'environnement au Bénin met en exergue des possibilités de conflits d'attribution entre certaines institutions nationales. Cette situation est, selon les enquêtes menées auprès des acteurs, source de blocages et de l'inefficacité des politiques, programmes et projets visant la durabilité environnementale au Bénin depuis la conférence de Rio en 1992.

Pour renforcer les engagements et acquis au niveau national en vue d'assurer des résultats appropriés dans les dimensions environnementales, sociales et économiques du développement durable, il faut entre autres : continuer de sensibiliser les populations sur le contenu des différentes conventions ratifiées par le Bénin dans le cadre du développement durable ; vulgariser dans toutes les langues nationales les différentes séries de textes législatifs (arrêtés, décrets et lois) qui sont pris par les autorités béninoises ; renforcer la capacité des responsables en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes et projets en faveur du développement durable; créer une synergie d'actions entre le pouvoir public et les structures privées dans les différents domaines.

Dans ce cadre, il faut élaborer et mettre en œuvre le cadre réglementaire relatif à l'article 105 de la loi-cadre sur l'environnement qui stipule que « des mesures d'incitation fiscale visant à associer le secteur privé et les entreprises publiques à l'exécution de la présente loi pourront être prises par la loi des finances. Les modalités d'application de ces mesures, notamment celles favorables à la mise en œuvre d'écotechnologies, sont fixées par décret pris en conseil des Ministres. ».

Le PNGDRN constitue une initiative du Gouvernement pour harmoniser les interventions et assurer leur complémentarité pour assurer la gestion durable des ressources forestières au bénéfice des populations locales. Ainsi, le financement de sa mise en œuvre permettra de : i) améliorer le pilotage du secteur forestier et des ressources naturelles ; ii) faciliter l'évolution de l'approche par projet vers l'approche sectorielle dite encore approche programme ; iii) faciliter le passage du financement budgétaire par projet à d'autres mécanismes plus convenables et iv) améliorer l'efficacité de la coopération de développement suivant les principes de la Déclaration de Paris, et faire évoluer la gouvernance du secteur.

Par ailleurs, il est indiqué de : renforcer la collaboration entre les acteurs de la société publique et privée ; créer un Partenariat National pour le Développement Durable où tous les acteurs pourront discuter ensemble de la problématique du Développement Durable ; intégrer davantage l'aspect environnemental dans les projets et programmes de développement ; élaborer et intégrer dans les cadres stratégiques et opérationnels de développement des indicateurs de développement durable simples et facilement vérifiables ; poursuivre l'implication des populations à la base et des élus locaux dans la conception des programmes, projets et politiques visant le développement durable.

Pour que la recherche scientifique et l'innovation technologique servent davantage de base pour le développement durable du Bénin, il faut obligatoirement lever les défis qui ont pour noms : amélioration du cadre institutionnel, dotation en ressources conséquentes, définition consensuelle de priorités nationales de recherche, rationalisation des centres et laboratoires de recherche sur le territoire national, développement des synergies entre les équipes de recherche, recherche de ressources financières additionnelles, etc.

Les efforts de restructuration et d'organisation du secteur actuellement entrepris par le Gouvernement permettent d'espérer des mutations profondes qui permettront à la recherche scientifique et l'innovation technologique de jouer leur rôle dans le processus de développement durable du pays. L'appui de la Communauté Internationale permettrait de lever les défis actuels et aiderait à renforcer la collaboration interne et le partenariat entre les structures de recherche, et ce, dans les domaines prioritaires aux fins d'une accélération du développement de l'économie verte.

L'énergie occupe une place centrale dans chacune des dimensions du développement humain : économique, sociale et environnementale. Les services énergétiques apportent une contribution essentielle à l'activité économique, concourent au développement social, et aident à satisfaire les besoins humains fondamentaux. Mais la production et l'utilisation de l'énergie ont aussi des conséquences environnementales significatives qu'il convient de gérer si le Bénin tient à être au rendez-vous des Objectifs de Développement Durable à long terme.

C'est pourquoi, il est recommandé que l'Initiative du Secrétaire général des Nations unies intitulée : « Energie durable pour tous » devienne une référence pour le Bénin afin de mettre en place des stratégies appropriées avec l'implication de tous les acteurs de développement, notamment le secteur privé pour opérationnaliser cette initiative avec des investissements massifs pour assurer l'accès à l'énergie et à moindre coût à toute la communauté nationale.

L'industrie financière dont notamment les banques, les assurances et les sociétés d'ingénierie financières doivent désormais être associées à la prise en compte des préoccupations relatives au développement durable dans leurs interventions.

En ce qui concerne le cadre institutionnel pour un développement durable, l'idéal serait de mettre en place une Autorité du Développement Durable qui veillera à une planification intégrée et à une synergie d'actions entre toutes les institutions en place. Cette autorité aura également une mission d'arbitrage et de régulation du fonctionnement des structures en charge de la promotion du développement durable. La mise en place de cette Autorité est fortement recommandée.

Mieux, l'Etat doit mettre en place à travers l'Autorité de Développement Durable une politique d'implication et de responsabilisation de tous les acteurs du développement en particulier le secteur privé ainsi que des mesures incitatives pour permettre aux banques et institutions locales de mieux jouer leur rôle d'appui au développement du secteur privé, créateur de richesse.

Pour réussir la transition à l'économie verte, le Bénin devrait engager des études pour identifier les facteurs de succès, les défis et les risques associés à l'économie verte sur le plan national. Cela pourra être facilité par le rôle que jouerait une Autorité du Développement Durable.

Du reste, les progrès enregistrés en matière de développement durable et les perspectives de développement du pays témoignent de ce que les conditions requises sont préétablies pour orienter le développement du Bénin vers une économie verte. Dès lors, il est fortement recommandé d'approfondir les réflexions avec l'appui de la communauté internationale et la définition d'une feuille de route pour aller vers cette économie.

Par ailleurs, en se fondant sur le consensus africain sur RIO+20 auquel le Bénin a adhéré, il est fortement recommandé d'entamer la marche vers une économie verte en considérant un certain nombre de secteurs stratégiques tels que l'énergie durable, le tourisme durable, l'accès à l'eau, etc. et ceci dans une démarche multi-acteurs et inclusive.

Enfin, l'Etat et toute la communauté béninoise devra renouveler leur engagement pour le développement durable comme cadre conceptuel multisectoriel de cohérence et d'actions pour le développement intégré et soutenable.

1. ABE [Agence Béninoise pour l'Environnement] (2006) : Rapport Intégré sur l'Etat de l'environnement au Bénin, 242 p.
2. ABE [Agence Béninoise pour l'Environnement] (2004) : Rapport Intégré sur l'Etat de l'Environnement au Bénin. Rapport de synthèse. MEHU, Cotonou, 65 p.
3. ABE [Agence Béninoise pour l'Environnement] (2002) : Répertoire des indicateurs environnementaux de développement durable et de compendium statistiques du Bénin. 307 p.
4. ABE [Agence Béninoise pour l'Environnement] (2001a) : Guide sectoriel d'étude d'impact sur l'environnement des projets de centrales Hydroélectriques. Cotonou, MEHU, 26 p.
5. ABE [Agence Béninoise pour l'Environnement] (2001b) : Guide sectoriel d'étude d'impact sur l'environnement des projets de gazoduc. Cotonou, MEHU, 28 p.
6. CEDEAO [Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest] (2011a) : Rapport sur la revue du progrès vers le développement durable en Afrique de l'ouest. Version éditée, pdf, 66 p.
7. CEDEAO [Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest] (2011b) : Africa consensus statement to Rio+20. Version pdf consulté le 13 février 2012, 32 p.
8. DT [Direction du Tourisme] (2009) : Annuaire des statistiques du tourisme au Bénin volume IV, 95 p.
9. INSAE [Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique] (2009) : Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages. Cotonou, 33 p.
10. INSAE [Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique] (2010) : Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages : Principaux indicateurs. Ministère de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique, Cotonou, 36 p.
11. MEHU [Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme] (2011) : Revue par les pairs de la Stratégie Nationale de Développement Durable au Bénin (SNDD) : Rapport de contexte. Cotonou, 70 p.
12. MEHU [Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme] (2001) : Communication Nationale Initiale du Bénin sur les Changements Climatiques. Cotonou, Bénin 94 p.
13. MFPSS [Ministère de la Famille, de la Protection Sociale et de la Solidarité] (2004) : Rapport national d'évaluation décennale de la mise en œuvre du programme d'action de Beijing (Beijing + 10). Cotonou, 23 p.
14. Ministère Chargé de la Planification et du Développement (2002) : Document de Stratégie de la Réduction de la réduction de la pauvreté. Cotonou, 77 p.
15. Ministère Chargé de la Planification et du Développement (2005) : Premier Rapport Départemental sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement. 121 p.

16. NEPAD [Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique] (2007) : La gouvernance dans le développement de l'Afrique : Progrès, perspectives et défis. 9ème forum pour le partenariat avec l'Afrique. Algérie, version pdf consulté le 12 février à 17 heures, 29 p.
17. OMT [Organisation Mondiale du Tourisme] (2010a) : Projet de développement durable du tourisme dans un réseau de parcs transfrontaliers et aires en Afrique de l'Ouest. Document de synthèse opérationnel. Version pdf consultée le 12 février 2012, 44 p.
18. OMT [Organisation Mondiale du Tourisme] (2010b) : Projet de développement durable du tourisme dans un réseau de parcs transfrontaliers et aires protégées en Afrique de l'Ouest. Plan d'actions. Version pdf consultée le 12 février 2012, 447 p.
19. PNUD [Programme des Nations Unies pour le Développement] (2001) : Etudes sur les conditions de vie des ménages ruraux (ECVR2). 170 p.
20. PNUE [Programme des Nations Unies pour l'Environnement] (2007) : Rapport sur l'environnement marin et côtier. Cotonou, CEDA, 39 p.
21. Secrétariat de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (2011) : Rapport de la Conférence des Parties sur sa dix-septième session, tenue à Durban du 28 novembre au 11 décembre 2011, 93 p.

Equipe de Coordination et de suivi

Nom et Prénoms	Titres ou Fonction	Institutions ou département
M. Blaise Onésiphore AHANHANZO-GLELE	Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme	Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme
Mme Nardos BEKELE THOMAS	Représentant Résident et Coordonnateur Résident des Activités Opérationnelles du Système des Nations Unies	Programme des Nations Unies pour le Développement
M. Mathieu CLOWELA	Représentant Résident Adjoint	Programme des Nations Unies pour le Développement
M. Isidore AGBOKOU	Team Leader Environnement	Programme des Nations Unies pour le Développement
M. Raphaël OGOUCHI	Secrétaire Permanent de la Commission Nationale sur le Développement Durable	Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme
Ambassadeur Franck Eric SAÏZONOU	Directeur des Organisations Internationales	Ministère des Affaires Etrangères de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieurs

Equipe de Rédaction

Nom et Prénoms	Titres ou Fonction	Institutions ou département
Dr. Bonaventure GUEDEGBE	Personnes Ressources /Expert en Evaluation Environnementale	Agence Béninoise pour l'Environnement
Dr. Euloge OGOUNWALE	Personne Ressources / Géographe Environnementaliste / Enseignant Chercheur	Département de Géographie / Université d'Abomey Calavi
M. Isidore AGBOKOU	Team Leader Environnement	Programme des Nations Unies pour le Développement
Professeur Constant HOUNDENOU	Climate Change Policy Adviser, Expert in Crisis and Natural Disasters Management	Programme des Nations Unies pour le Développement
M. Mathieu HOUINATO	Chargé du Programme et Coordonnateur National du Small Ground Program	Programme des Nations Unies pour le Développement
M. Guy Apan JOHNSON	Secrétaire général du Ministère de l'Alphabétisation, de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme, Représentant Afrique à de l'Organisation Internationale du Tourisme/Personne Ressources	Ministère de l'Alphabétisation, de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme.

Personnes Ressources

Nom et Prénoms	Titres ou Fonction	Institutions ou département
M. Ibila DJIBRIL	Conseiller technique à l'Environnement et à la Protection de la Nature, Point Focal de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, Autorité Nationale Désignée pour le MDP	Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme
Mme Armande ZANOUE AÏVOHOZIN	Directrice des Politiques, Stratégies et Normes Environnementales, Point Focal UNCCD	Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme
Dr. Léon Bio BIGOU	Secrétaire Général de l'Université d'Abomey Calavi, Enseignant Chercheur en Population et Démographie, Historien	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

MmeLamatou ALAZA	Ancien Député à l'Assemblée Nationale, Directrice Générale de l'Agence Foncière pour l'Habitat / Personnes Ressources	Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme
Colonel Gaston AKOUEHOU	Colonel des Eaux et Forêts, Point Focal de la Convention sur la Diversité Biologique / Personnes Ressources	Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme
M. Herman NOPPEN	Spécialiste Crises et Catastrophes	Coordination du Système des Nations Unies
M. Césaire GNAGLE	Directeur Général de l'Environnement	Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme
Mme Viviane POSSET	Programe Associate	Programme des Nations Unies pour le Développement
M. GBETEGAN Landry	SP-CNDD/MEHU	Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme
Mme Elisabeth TOSSOU	Chargée de Programme Environnement	Programme des Nations Unies pour le Développement

Personnes rencontrées

Nom et prénoms	Contact/e-mail	Structures	Fonction
M. Apan Guy JOHNSON	95 45 89 84 Guyjohnson-1@yahoo.fr	Ministère du Tourisme	SGM/MCAAT
M. Roland A. I FADO.	95 77 00 35 / 97 77 75 02 rfado@proccibenin.org	ProCCI	Responsable Suivi Evaluation
Mme Vincentia HOUSSOU QUENUM	96 82 85 26 Vincentiahoussou@yahoo.fr	PANA	Directrice Nationale PANA 1
M. Marius DOMINGO	21 33 12 65	FNE	Chef Service Suivi Evaluation
Mme Jeanne ACACHA AKOHA	95360847 jeacakoh@yahoo.com	MCA	Directrice de l'évaluation environnementale et sociale
M Landry. GBETEGAN é	90 92 14 63 / 95 71 84 68 gbelandry@yahoo.fr	CNDD	Chef Service Coordination et Coopération / Secrétariat Permanent
M. Jean Octave DOSSA	97372760 Doctave1965@yahoo.fr	ABEPEC	Assistant Directeur Général
M Yacoubou Allou ZAKARI	97181661 zakariallou@yahoo.fr	MAEP	Collecteur du coordonnateur de la Cellule Environnementale
M. Patrick MICHELI	96 993 098	PNUD	
M. Isidore AGBOKOU	97 649 132	PNUD	
M. Jean-Marie YACOUBOU	95 590 933 / 90 905 054	INRAB	
M. Jocelyn BALLEY	95 320 454 / 98 081 900	DAGRI	
M Bonaventure. GUEDEGBE		ABE	
M. Félix O. HOUETO	97 44 03 20 / 21 33 03 80	CENATEL	Chef division Télédétection et SIG
M. Pascal C. AKPASSOUNON C.	95 85 43 39 / 96 39 74 84	CENATEL	Chef division Coopération Technique
M. Joséa DOSSOU-BODJRENOU	95 40 94 14 / 96 10 08 37 21 33 37 73 info@naturetropicale.org ntongmu@yahoo.com	ONG Nature Tropicale	Directeur Général
M. Luc D. KOUNOUHO D	95 05 61 38 / 97 94 72 31	ONG Nature Tropicale	Agent
Mme Claudia AMEGANKPOE	97 44 91 01 05 BP 8939 Cotonou ecoecolo2009@gmail.com ecoecolo@yahoo.fr clamet2000@yahoo.fr	ONG Eco-écolo	Directrice Générale

M. Urbain T. LONTCHEDJI	95 84 03 54 dcambethesda@yahoo.fr	ONG Bethesda	DCAM
M. Jibril ILLOLA	97 98 94 38	DGE	Point focal changements climatiques
M. Médard C. OUINAKONHAN C	97 44 68 07 / 98 33 56 98 21 31 20 65 medouicom@yahoo.fr	DGE	Chef Division de l'Analyse et de l'Evaluation des risques Environnementaux
Mme Armande ZANOOU	95 05 02 28	DGE	Point focal désertification
Colonel Gaston Gaston	95 56 35 34	Eaux et Forêts	Point focal biodiversité
M. Eric Bessanh AMOUSSOU	97 87 20 92 enamous@yahoo.fr	MEHU	Chef service des relations avec les Usagers

Liste de présence au lancement de l'élaboration du Rapport RIO+20 du Bénin

Lieu: Palais des Congrès,
Cotonou

Période: Jeudi 16 février 2012

N° d'ord.	Nom et prénoms	Qualification/Structure	Contact (Tél.)	E Mail
1	Col. DJOGBA	DPP / MDN	97 00 38 42	
2	M. Innocent ADJAHOU	IG / MDAEP	97 21 22 59	adjahoinocent@yahoo.fr
3	Mme Nassiratou OSSENI	DPP / MEF	97 47 62 87	agniknass@yahoo.fr
4	M. Gildas AGUIA-DAHO	DPP / MEF	97 19 48 54	gildassrom@yahoo.fr
5	Mme Roseline ALINGO	SGM / MTPT	95 45 48 03	alirose092002@yahoo.fr
6	Mme Rosaige ATTOLOU	DDEPN-AL / MEHU	97 48 02 87	attolou2005@yahoo.fr
7	Mme Aurore E.BIOKOU	RFC PNE-Bénin	97 22 27 48	aughi.07@gmail.com
8	Mme Elsie ASSOGBA	Chargée de Communication / PNUD	97 36 46 53	elsie.assogba@undp.org
9	M. Paul KIKI	RSE/PIFSAP/MEHU	97 75 64 19	paulkiki23@yahoo.fr
10	M. Gérard KPATINDE	SES/DPP/MDAEP	96 39 15 39	gkpatinde@yahoo.fr
11	Mme Ariane GANGBO	PNUD	97 98 05 40	ariane.gangbo@undp.org
12	Mme Justine DJEDJI	PNUD	97 08 79 99	justine.djedji@undp.org
13	Mme TOSSA Valérie	PNUD	95 07 60 33	valere.tossa@undp.org
14	M. Alexis FASSINOUS	IGM / MISPC	95 06 38 41	sissifasssinou@yahoo.fr
15	M. Roger AVADJARR	Chef/Service Protocole /MEHU	95 45 61 02	avadjaroger@yahoo.fr
16	M. David NAHOUAN	Directeur DRFM/MEHU	95 33 76 04	enahouan2@yahoo.fr
17	M. Félicien HLIDAGBA	C/SLPF/DHPI/DGHC	90 04 39 28	fhlidagba@yahoo.fr
18	M. Léopold AZONDEKON	DGAAC	96 81 01 00	folazondeko@yahoo.fr
19	M. Janvier SOKOME	CSE/DPP/MAEP	95 57 23 95	jsokome1@yahoo.fr
20	M. Rodrigue HOUNTY	SGM/MS	97 14 44 09	hountyrodrique@yahoo.fr
21	M. François A.HOUNKPEVI	C/ST Mairie Sèmè-Kpodji	97 64 22 75	vidgfrain@yahoo.fr
22	M. Georges Lamidé OSSE	Chargé de programme PNUD	97 09 19 53	georges.osse@undp.org
23	M. Elidja ZOSSOU	Directeur National C/PCRE-Bénin	97 11 64 09	elidja.zossou@ciper.org
24	Mme Armande A. ZANOOU.	DPSNE/DGE/MEHU	97 45 48 27	azanou02@yahoo.fr
25	M. Jean-Pierre HOUELEKOU	C/SPSE/DPSNE/DGE/MEHU	97 39 31 82	jphouelekou@yahoo.fr
26	Mme Rébecca BATOSSO	Assistante IGM/MCTIC	97 72 72 79	brem_81@yahoo.fr
27	M. Célestin C. AHONON	IGAM/MCTIC	97 98 29 26	cahonon@yahoo.fr
28	M. Boris MAMA-DJINA	CSE /DPP/M Santé	97 48 20 21	bmamadjima@yahoo.fr

29	M. AFFO IDRISOU	Ingénieur Génie Civil	96 34 55 75	abdourazackidrissou@yahoo.fr
30	Mme Judith HOUNDEGNON	Assistante SES / DPP / MDAEP	97 64 68 88	judithoundignon@yahoo.fr
31	M. Jacques KINDOMI	Journaliste "Le Clairon"	97 916 653	
32	M. Valentin B. KAKPO	Journaliste "Le Clairon"	93 69 21 35	beatie@live.fr
33	M. Déo- Gratias S. MONTCHO S.	Collaborateur / DPP-MESFTPRIJ	95 40 08 96	gratias81@yahoo.fr
34	M. Justin Kouassi PRUNDENCIO	Assistant	97 60 85 03	justine.djedji@undp.org
35	Colonel Théophile KAKPO	DGFRN /MEHU	96 12 11 20	theophilekakpo@yahoo.fr forêtsbenin@yahoo.fr
36	Mme Josiane ZOHOUN	ABE	97 88 03 52	sitalela@yahoo.fr
37	M. Francis HOGBONOUTO	Inspecteur des Finances IGF/MEF	95 05 23 53	silete2001@yahoo.fr
38	M. Mathieu AMOSI	Coll/SGM/MESFTPRIJ		
39	Mme Evelyne ADOUKONOU	DOIF/MAEIAFBE	97 26 45 83	eadoukonou@yahoo.fr
40	M. Ulrich N. VODOUGNON	Administrateur de projet / DPP-MEHU	97 72 16 74	vodougnonu@yahoo.fr
41	M. Féliho C. AGBADJIZO	Coordonnateur ONG Jeunesse Ambition	97 06 76 12	agbadjizo@yahoo.fr
42	M. Erice F. SAIZONOU	Directeur/DOIF/MAEIAFBE		Saizonou36@yahoo.fr
43	M. Marcellin AIGBE	Jeunesse Sans frontières	97 98 48 84	aigbejsf@yahoo.fr
44	M. Valère AIZOKPOTA	assistant SP-CNDD /MEHU	95 15 74 29	azoval9@yahoo.fr
45	Mme Rachel LEBONON	Juriste Environnementaliste / ONG FESEP	95 19 48 45	lebononrachel@yahoo.fr
46	M. Roch ZINZINDOHOUE	PDT- GOERT-CONSULT	97 73 00 03	goertbenin@gmail.com
47	M. Comlan GBONGBOUI	Chargé de programme GOERT	95 40 71 18	agbongbou@yahoo.fr
48	Mme Laetitia FOLLY	Dpt aménagement Inst	97 08 25 04	laetitiafolly@yahoo.fr
49	M. Daman CHALLA	IGM/MJSL	95 36 75 00	daanchalla@yahoo.fr
50	M. Dossou MITCHOZOUNON	CSE/DPP/MAEP	97 13 78 02	dossoumitcho@yahoo.fr
51	M. Alphonse SOSSOU	CE/MAEP	95 28 58 05	alphonsesos@yahoo.fr
52	Mme Elisabeth TOSSOU	PNUD	96 96 45 08	elisabeth.tossou@undp.org
53	Mme Léocadie AWOOUNOU HOUSSOU	IGM/CPME	66 74 74 27	houesleo@yahoo.fr
54	Mme Mélaïne DAGBO ASSOGBA	IGA/MICPME	97 69 36 23	mdagbo@yahoo.fr
55	M. S. Charlemagne de SOUZA	Assistant SG/MTPT	97 58 87 23	sebastiencharlemagne@yahoo.fr
56	Mme Roselyne YEVI	Consultante	95 85 55 84	roselynecica@yahoo.fr
57	M. Aristide ADJADEME	DCA/DGFRN/MEHU	95 31 37 37	afadjademe@yahoo.fr
58	M Bonaventure D. GOUDEGBE	Consultant	90 98 03 89	guedebon@yahoo.fr
59	Colonel Paul C. DJOGBENOU	Coord/PAGEFCOM	97 60 20 20	pcdjogbenou@gmail.com
60	Dr. Moustapha GIBIGAYE	CEFORP/Chercheur	97 09 21 41	mgibigaye@yahoo.fr
61			97 88 79 35	
62	M. Eric GBOGBLENOU	GAF/PIFSAP	96 80 60 65	egbogblenou@yahoo.fr
63	M. Akim ADEKPO	SGM/MDGLAAT	97 44 08 13	moukoit@yahoo.fr
64	M. Dine K. SALOU	DPP/MDGLAAT	94 84 13 93	ksalou@yahoo.fr
65	M. Adrien TIGO	M&E PNUD	20 31 30 45/46	adrien.tigo@undp.org
66	M. KOUGNIMON	DPP/MICPME	97 63 75 30	parkoua@yahoo.fr
67	M. Parfait FAINOU	CNDD	96 02 67 69	jagbegninou@gmail.com

68	M.Jacquelin AGBEGNINO	Stagiaire CNDD	97 63 82 20	
69	M. Timothée A. AKAKO	CNDD	97 39 49 96	
70	M. Gounou TAMOU KISSIRA	IGA / MERPMEDER	95 40 15 91	gounoukissira@yahoo.fr
71	M. Bio Imorou NAGNIMI	IGA/MESRS	97 00 65 15	inagnimi@yahoo.fr
72	Prof . Henri SOCLO	DGE/MEHU	07 76 62 04	henrisoclo@yahoo.fr
73	M. Lokossou CAPO	DGPD/MDAEP	95 85 57 02	lokossap@yahoo.fr
74	M. Faï CHABI-YAOURE	ONG Nature tropicale ONG	95 79 31 01	ecoecolo200@gmail.com
75	M. Claudin AMEGANKPOE	ECO-ECOLO ONG	97 44 91 01	
76	M. Djelilou FASSASSI	GAF/PANA1	97 88 52 05	djelilou.fassassi@gmail.com
77	M. Daniel Z. LOCONON .	CNP/PANA1	97 02 74 22	loconon.daniel@yahoo.fr
78	M. Marius YOKOU	ONG RENAJ /Coordonnateur	97 93 95 14	mariussyokou@yahoo.fr
79	M. Christian DJOTHO	IG/MTPT	95 96 75 71	djotchristian@yahoo.fr
80	M.Marcellin TCHIBOZO	Chargé de programme PISOL	97 77 13 72	marcellintchib@yahoo.fr
81	M.Guy Apam Johson	SGM/MCAAT	95 45 89 84	guyjohson@yahoo.fr
82	M. Séverin GBETO	A. SGM /MJS	95 45 77 79	gbetoseve@yahoo.fr
83	M.Adéyèmi M. SANNI	IG/MDCEMTMIP-PR	97 60 35 78	mansourou.sanni@yahoo.fr
84	Mme Irène C. MENSAH	PNUD	97 32 33 52	irene.mensah@undp.org
85	Mme Soffiath MAMA BELLO	DPE/MEHU	97 63 87 49	sofmam@yahoo.fr
86	M. Constant HOUNDENOU	PNUD/Climate Change Policy Advisor	96 96 86 70	constant.houndenou@undp.org
87	M. Patrice NAKIZENON	Technicien énergie solaire	97 71 08 74	
88	M. Mathias KOUNOUDE	Technicien énergie solaire	97 83 51 76	
89	M. Alphonse AYELOLOU	ABED ONG	95 62 28 44	
90	Mme Blandine OKRY	DPP/MFASSNA PTA	95 96 51 04	okryrita@yahoo.fr
91	M. Michel HOUKADE	Technicien énergie solaire		
92	M. François OKE	Chef service registre Foncier Urbain Mairie Sèmè-kpodji	97 28 51 20	houmafra@yahoo.fr
93	M. Taïrou B. GNA	SE/Chambre Nationale d'Agriculture	90 03 16 25	tairou@yahoo.fr
94	M. Pascal TCHIWANOU	Chargé de projet CePED	95 95 72 52	tchipazal@yahoo.fr
95	M. Irenée MAHULIKPONTO	Directeur Exécutif IED -ONG	97 13 01 81	ire128@yahoo.fr
96	M. Pierre AYOWA	Chef d'Arrondissement HOUNGOME	66 53 26 98	
97	M. Fréjus THOTO	Chargé de projet IDID ONG	96 38 60 15	frejusthoto@gmail.com
98	M. Pio DOSSOU YOVO	Coordonnateur AFEL ong	97 98 16 81	podyovo@yahoo.fr
99	Mme Florentine ADJAGBA GNANSOUNOU	Pppi/MEF	95 96 33 53	florentineadjagba@yahoo.fr
100	M. Krystel DOSSOU	Consultant / CP. OFEDI / CLACC	97 14 65 64	krystod7@yahoo.fr
101	OGOUNCHI Raphaël	SP/CNDD	95 53 22 21	jrogounchi@yahoo.fr
102	M. Clément KOTAN	DG/OPE	97 09 25 94	ckotan@copebenin.org
103	M. Pascal A. OUDE	D/PAMF/MEHU	95 45 21 25	oudepas@yahoo.fr
104	GBETEGAN Landry	SP-CNDD/MEHU	95 71 84 68	gbelandry@yahoo.fr

Liste de présence consultation secteur privé et Organisations de la Société civile

Lieu: Cotonou

Période: 13 mars 2012

N° d'ordre	Nom et prénoms	Qualification/Structure	Contact (Tél.)	E Mail
1	Dr. Léon BIO B BIGOU	SG UAC	97 57 57 84	biobigou_leon@yahoo.fr
2	M. Achille AYENA	Directeur marketing/ Management Afrique Sud sahara	97 50 32 55	proteacom@yahoo.com
3	M. Sanni GOUNOU	Président de l'intercommunité des communes de Gogounou, dangbo, Tchaourou	97 41 43 03	sannigounou@yahoo.fr mairiegog@yahoo.fr
4	M. Daniel WOZUFIA	RENELEC	95 06 50 26	
5	M. Mamadou MBENGUE	BANQUE HABITAT BENIN	95 45 10 35	mmbengue@banque-habitat-benin.com
6	M. Bertin AKOUTA	Président ANUB	97 17 66 48	outaber@yahoo.com
7	M. Raphaël d'ALMEIDA	ANUB (Consultant)	96 62 08 07	ramah2@yahoo.fr
8	M. Todéman ASSAN	CE/ABERME	95 96 10 64	abermel1474@yahoo.fr
9	M. Fréjus M. APOVO	Sté MICRO MEGA 2100 SARL	97 01 42 76	myladis16@yahoo.fr
10	M. Ernest GBAGUIDI	association de défense des consommateurs (BSCC)	97 60 36 13 / 90 94 55 50	
11	M. Cyrille LALEYE	ECOBANK -BENIN	98 81 45 99 / 97 78 94 28	claleye@ecobank.com
12	M. Pascal TCHINAMOU	CePED	95 95 72 52	
13	M. Zacharie C.DOMINGO	AGETUR SA (Administrateur délégué)	95 06 00 04	zdomingo@agetur.bj
14	M. Rogatien BIAOU	Consultant International indépendant en développement durable	97 22 04 03	rogasbiaou@yahoo.fr
15	M. Stanislas K. SALOU	hotel cyclope Pdt ANOPRITOP	97 87 30 39 / 95 30 30 50	hotelcyclope@yahoo.fr
16	M. Charlemagne ADJANOHOUN	restaurant chez Carlos SG/ ANAPROBAR	90 01 52 15 / 66 62 86 10	
17	M. Joël FILORI	groupe tchifteyan casadelpapa.SPAKarité	96 84 84 11	joelfilori@gmail.com
18	M.Georges A.GBAGUIDI .	Université USAM	20 21 50 92 / 90 90 05 32	georges_cite@hotmail.com
19	M. I. B. SATCHIVI	AGRISATCH	21 32 61 92 / 90 90 80 79	
20	M. Joel SOSSA	AGRISATCH	21 32 61 92 / 97 60 01 21	joelantime@gmail.com
21	M. Djibril SALIFOU	CEB	(0 0 2 2 8) 90825220 / 97 97 23 63	dsalifou@cebnet.org
22	M. Mathias K. POFAGI.	CePED/MDAEP	21 33 41 13 / 66 52 72 51	matpofagi@yahoo.fr

23	M. Marius Z. HOUNKPATIN	SBEE	97 07 20 91	zachmarizer@yahoo.fr
24	M. KPAYAGBE	ATC. B	94 93 59 54	
25	M. Armand JOHSON	STRADE	97 98 50 24	
26	M. Jean Eudes OKOUNDE	JECO	95 45 04 09	okoundeudes@yahoo.fr
27	Mme Adeline AGBIDINOUCOU	SETEM-BENIN	95 28 75 19	adelineagbidinoukou@yahoo.com
28	M. Yacoubou BIO BAOU	SBEE	95 23 38 90	
29	M. Vincent M. ABALO	DIA / MAE	95 35 31 32	
30	M. Gabriel A. DEGAN	AUXI-BTP	21 30 46 26 / 90 96 02 33	
31	M. Abdou Rahmane DOUTE		90 92 07 51	
32	M. Hugues R. KOUTOUVE R.	FOREL INTER	95 92 09 98	
33	M. BONI BANDA	IRIES/MAEIAFBE	97 11 21 12	
34	M. Dieu-Donné KONNON	GOTEF sarl	97 37 13 60	dkonnon@yahoo.fr
35	Mme Nadège de SOUZA	IRIES/MAEIAFBE		
36	M. Doena SOHOUNAZOUE TAKOU	DPP/MAEIAFBE	97 61 01 99	sdoena@yahoo.fr
37	M. Albin FELIHO	ACEB/HOTEL	98 66 41 41	albin@evenemenciel.com
38	Mme Evelyne D AGONHESSOU QUENUM	DOIF/MAEIAFBE	97 00 65 13	
39	M. Luc QUENUM	CMB GRILL et 2STR International	97 81 83 70	l.quenum@yahoo.com
40	M. Didier POSSET	DOIF- MAE	97 90 07 94	
41	Mme Evelyne ADOUKONOU	DOIF/MAEIAFBE	21 31 92 54	
42	M. Ernest HOUHANOU	MJSL/Cabinet	97 40 08 92	
43	M. Georges OTCHERE	MJSL	96 04 69 03	otchereges@yahoo.fr
44	M. Akandé I OLOFINDJI Olofin II I	Africa-cultures International Institute	97 44 71 95 / 64 30 32 31	africult@yahoo.fr
45	M. Jean-Marie Oladikpo	PANAFRICA	95 05 22 78	
46	M. Ezechiel H. EMINMONMON	PANAFRICA	94 11 85 59	emizeckiel@gmail.com
47	MIHAMI Francis	PANAFRICA	97 68 58 06	
48	M. Raphaël J.M OGOUNCHI	SP/CNDD	90 92 14 63	jrogounchi@yahoo.fr
49	M. Landry GBETEGAN	SP/CNDD	90 92 14 63	gbelandry@yahoo.fr
50	Mme Idiath ADEOTI	Entreprise ADEOTI sarl	95 31 29 20	
51	M. Julien FATOUMBI	DOIF/MAEIAFBE	95 42 06 73	julienfat@yahoo.fr
52	M. Asseko N'ZE Pamela	DOIF/MAEIAFBE	67 48 36 92	
53	M. Arnaud I. AGBAZAHOUN	DOIF/MAEIAFBE	97 07 00 96	agbazahoua@yahoo.fr
54	GANGBE Claude Fernand	ANAPROBAR	96 23 69 26	jlavenir058@yahoo.fr
55	M. Isidore AGBOKOU	PNUD	97 64 91 32	isidore.agbokou@undp.org

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE (RIO+20)

PROCESSUS DE PREPARATION AU NIVEAU NATIONAL PREPARATION DU DOCUMENT D'INFORMATION ET DES RAPPORTS D'ATELIERS

1. Contexte et justification

L'Assemblée Générale des Nations Unies a proposé la tenue (document GA 64/236) d'une conférence des Nations Unies sur le développement durable (CNUDD) en 2012. Le triple objectif de la conférence consistera à s'assurer de l'existence d'un engagement politique renouvelé en faveur du développement durable, à jauger les progrès accomplis à ce jour et les lacunes à combler dans la mise en œuvre du développement durable, et à affronter les nouveaux défis qui surgissent. Les thèmes de la CNUDD seront a) une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté ; et b) le cadre institutionnel nécessaire au développement durable.

L'efficacité des préparations à la conférence dépendra d'abord et avant tout de celles qui alimenteront le processus global aux niveaux national et régional. Mais d'importantes faiblesses en matière de capacités pourraient quand même imposer des contraintes à la participation effective de certains États-membres. C'est pourquoi, les Nations Unies ont estimé utile et important d'apporter un soutien, en tout premier lieu, à des préparations qui fourniront des apports techniques et permettront d'assurer des contributions des parties prenantes nécessaires au succès de la rencontre.

Bénin à l'instar des autres nations de la planète participera au processus de préparation national en prévision de la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable (CNUDD) qui se tiendra à Rio de Janeiro en juin 2012. Dans la perspective de cette conférence, le Département des Affaires Economiques et Sociales (DAES) des Nations Unies en collaboration avec le PNUD au Bénin envisage d'apporter un soutien aux consultations multipartites qui auront lieu avant sa tenue. Ce processus consultatif comprendra un atelier national qui sera organisé par le PNUD à Cotonou. Le but de l'exercice sera de renforcer la capacité du pays afin qu'il puisse s'impliquer davantage dans le processus Rio+20 ; l'exercice permettra aussi de s'assurer que la mise en œuvre des résultats de la conférence fasse l'objet d'efforts soutenus. Les participants à l'atelier proviendront du Gouvernement, des ONG, du secteur privé et des organisations de bailleurs de fonds.

2. Méthodologie

Ce processus de préparation national comprendra trois phases consécutives liées entre elles. Toutes trois contribueront à la préparation d'un document tout en renforçant les capacités sur des questions qui seront traitées. Ces deux phases sont les suivantes :

- la préparation d'un rapport de situation basé sur des interviews, des consultations et un examen sur dossiers ;
- et les conclusions du rapport de situation et de la réunion multipartite, dont un rapport national rendra compte.

3. Mission des Experts et Activités de conseil

Sous la direction générale du DAES représenté par le PNUD, les experts sous contrat se livreront aux activités suivantes :

A) Préparation du rapport de situation

Pour la préparation, les Consultants nationaux se livreront à des entretiens et des consultations avec les parties prenantes nationales. Ce processus consultatif permettra aux consultants de recueillir des informations contextuelles pertinentes auprès d'un certain nombre de partis prenants du Gouvernement, des principaux groupes nationaux et des organisations de bailleurs de fonds. De plus, toute la documentation appropriée relative aux stratégies nationales, aux plans, aux politiques, à l'évaluation des besoins en capacités et aux expériences pratiques sera passée en revue et synthétisée par le consultant. Dans l'annexe 1 se trouve une série de questions d'orientation qui serviront lors de ces contacts.

Une fois ce processus terminé, les consultants prépareront un rapport d'évaluation de 20 à 30 pages qui alimentera les discussions devant se tenir au cours de la réunion des parties prenantes.

B) Organisation d'une réunion consultative multipartite

En se fondant sur le rapport de situation, le DAES représenté par le PNUD en collaboration avec le Gouvernement représenté par le Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme (MEHU) organisera une réunion multipartite afin de discuter des différents aspects d'une évaluation nationale des progrès, des écarts restants, des expériences et des opportunités relatives aux deux thèmes de la CNUDD et d'évoluer vers un consensus. En outre, cette phase clé du processus de préparation aura pour objectif de renforcer la capacité des institutions nationales concernées à s'engager dans les processus de préparation et les réalisations de la CNUDD sur le plan régional et mondial. Le succès de cette réunion consultative dépendra dans une grande mesure de la participation active de ceux qui y assisteront. Il est donc indispensable d'y inviter les représentants bien informés et haut placés des groupes de parties prenantes suivants :

- les ministères du Plan, de l'Économie, des Finances et de l'Environnement, et possiblement des représentants des ministères clés et des commissions centrales ;
- les institutions financières internationales et nationales (par ex., les institutions bancaires, les organismes de crédit, les coopératives de financement); et - les organisations représentant les principaux groupes, tels que les femmes, les agriculteurs, les jeunes, les syndicats et d'autres.

Les Consultants devront participer à l'atelier de deux jours. La date et le lieu de cet atelier seront déterminés ultérieurement.

Les Consultants devront s'assurer que des rapporteurs qualifiés soient présents à la réunion de deux jours pour prendre des notes et préparer un compte-rendu des discussions. Un procès-verbal de la réunion sera établi.

C) Préparation d'un rapport national

Un rapport de synthèse mettant en évidence tant les résultats de l'exercice d'évaluation que ceux de la réunion multipartite sera préparé à la suite de la tenue de l'atelier. Dans ce document, les questions auxquelles une réponse aura été apportée au cours des deux premières phases seront présentées de façon succincte et ciblée. Le rapport de synthèse devra aborder le triple objectif et les deux thèmes de la CNUDD avec comme contexte la situation actuelle, les expériences acquises et les aspirations du pays. Le rapport de synthèse devra viser à fournir un certain nombre de recommandations à la CNUDD. Dans l'annexe 2 se trouve une série de questions d'orientation. De plus, la préparation des comptes-rendus pourra s'inspirer du contenu du questionnaire portant sur l'objectif et les thèmes

de la CNUDD. Les Consultants prépareront un rapport de l'atelier en consultation avec le PNUD. Afin de faciliter la préparation de ce rapport, Les Consultants contractants devront contractant nommer des rapporteurs pour couvrir les discussions qui auront lieu pendant l'atelier, comme mentionné ci-dessus. Le rapport de l'atelier sera examiné par les organismes gouvernementaux appropriés et les principaux partenaires des Nations Unies, à savoir le DAES et le PNUD. Les Consultants sous contrat inséreront les changements proposés dans le texte final du rapport.

4. Résultats attendus et échéancier et prestations

Les Consultants devront remettre au DAES représenté par le PNUD les éléments suivants :

- 1) un document d'information, tel que décrit ci-dessus, à être finalisé et soumis deux semaines avant la date de l'atelier ;
- 2) un compte-rendu des travaux de l'atelier (rapport) – finalisé et soumis deux semaines après l'atelier ;
- 3) un rapport de synthèse qui devra être finalisé quatre semaines après l'atelier.

Le rapport de synthèse devra :

1. comporter au moins 20 pages et être rédigé de façon claire, concise et lisible ;
2. comprendre un bref résumé de l'atelier ;
3. identifier les questions et les contraintes clés auxquels il faut faire face en abordant l'économie verte du point de vue du gouvernement, des principaux groupes et des donateurs ;
4. proposer des dispositions à caractère institutionnel en faveur du développement durable ;
5. se concentrer sur les solutions envisagées visant à éliminer les contraintes identifiées ; et
6. formuler des recommandations pour renforcer le programme national en faveur du développement durable fondées sur le dialogue multipartite et les résultats dégagés de l'atelier.

Les Consultants devront soumettre le document au DAES sous couvert du PNUD pour examen et y insèrera les commentaires qui auront été formulés par le DAES sous couvert du PNUD.

Les Consultants devront faciliter aussi le suivi au niveau interne pour ce qui concerne la réalisation du projet en collaboration avec le DAES représenté par PNUD.

Le rapport de synthèse sera remis comme contribution à la préparation de la délégation nationale en vue de sa participation à la conférence Rio+20.

5. Qualifications

Une équipe de consultants sera recrutée Pour conduire les études et fournir les conseils attendus. Cette équipe devra être composée au minimum de trois experts dont : i) un spécialiste de haut niveau de réflexion académique des questions de l'économie de l'environnement, économie verte, changements climatiques, gestion du secteur énergétique et des ressources minières avec une forte capacité d'analyse institutionnelle ; ii) un spécialiste agroéconomiste, foresterie, gestion des terroirs et ressources naturelles, et, iii) d'un spécialiste analyste institutionnelle et de développement des capacités qui a des connaissances approfondies sur les enjeux de la gouvernance environnementale. A tous les niveaux de l'analyse, les experts devront mettre en évidence le rôle du secteur privé et de la société civile et établir les relations de cohérence, de synergie intersectorielle et inter convention.

Les Consultants devront jouir d'une bonne réputation sur le plan national et être connu

internationalement ; en outre, il devra posséder une expérience d'au moins dix ans dans les domaines de l'énergie et du développement durable. Ils devront détenir au minimum un diplôme d'études avancées dans le domaine des sciences/du génie et/ou de l'économie du développement. Les experts devront faire état d'une longue expérience professionnelle dans le domaine du développement durable, avec une expérience pratique acquise au Bénin. Une bonne connaissance des Nations Unies et de ses programmes en matière de développement durable constituera un avantage. Tous les experts devront posséder une forte aptitude à communiquer et à s'exprimer par écrit, parler l'anglais couramment et être capables d'évoluer de manière efficace dans un environnement international.

Questions d'orientation pour le rapport de situation

Annexe 1

Le rapport de situation pourrait décrire le contexte de l'économie verte et le cadre institutionnel national pour le développement durable sur la base des questions suivantes :

⌚ Votre pays a-t-il soutenu l'un ou l'autre des Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME)? Veuillez établir une liste et fournir des détails sur le ministère/l'institution responsable de ce dossier et indiquer l'incidence sur les politiques et la planification.

⌚ Quelles mesures ont été entreprises dans votre pays en vue de renforcer l'appui politique en faveur du développement durable ? Par exemple, le soutien exprimé en faveur des AME a-t-il conduit à une intégration des considérations de développement durable dans les politiques et la planification du développement ?

⌚ Votre pays a-t-il introduit ou promu un programme de planification et de prise de décisions intégrées en faveur du développement durable ? Le cas échéant, dans le cas de quel programme (Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD), Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (SRP), plan quinquennal, stratégie nationale de conservation, Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE), autre) ? Quels sont les enseignements que l'on peut tirer de cette expérience?

⌚ Y a-t-il un secteur d'activités particulier ou un secteur de ressources (par ex, l'eau, l'énergie, la biodiversité, autre) pour lequel l'engagement politique national visant à atteindre des objectifs de développement durable a été particulièrement fort ? Le cas échéant, quels sont les facteurs qui sous-tendent un tel engagement ?

⌚ Votre gouvernement (national et local) s'est-il activement investi dans l'élaboration et/ou la mise en oeuvre d'Agendas 21 ? Le cas échéant, où ? Quels ont été les résultats obtenus à ce jour ?

⌚ Quelles sont les institutions orientées vers le développement durable qui ont été

mises sur pied dans votre pays ? Dans le cadre de telles initiatives, des changements ont-ils été apportés aux institutions existantes ?

⌚ Le ministère des Finances/du Plan ou d'importants ministères de tutelle se sont-ils engagés dans des politiques et une planification publiques en faveur du développement durable ?

⌚ Quels sont les nouveaux défis qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur les perspectives de développement durable au cours de la prochaine décennie ?

Quels sont les mécanismes qui ont été mis sur pied dans votre pays pour affronter ces défis au niveau local ainsi qu'au niveau national ?

⌚ Les décideurs politiques de votre pays ont-ils convenu de la signification de l'expression « économie verte » dans le cadre du développement durable et de l'élimination de la pauvreté ? Le cas échéant, quelle est la définition qui en est donnée ?

⌚ Le cas échéant, quelles sont les initiatives à caractère « économie verte » prises à ce jour dans votre pays ?

⌚ Existe-t-il des études réalisées pour votre pays qui font mention des facteurs de succès, des défis et des risques associés à l'économie verte déjà identifiés ?

